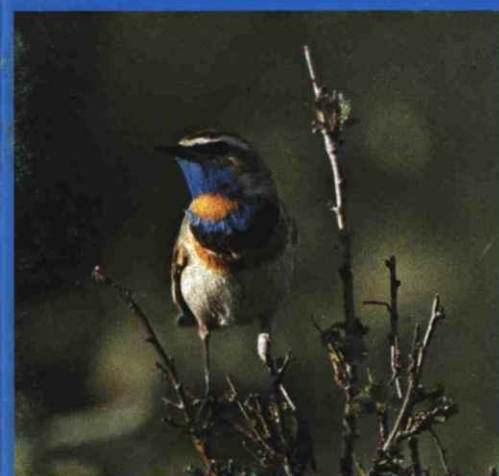
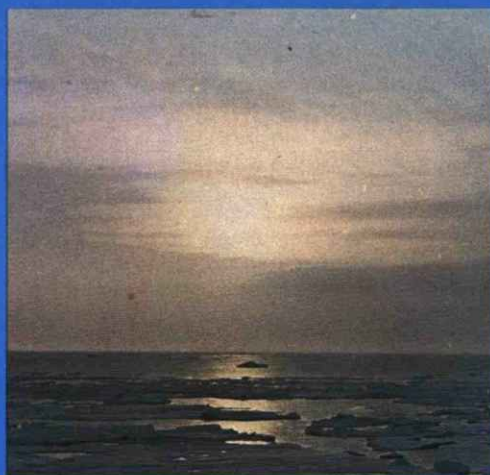
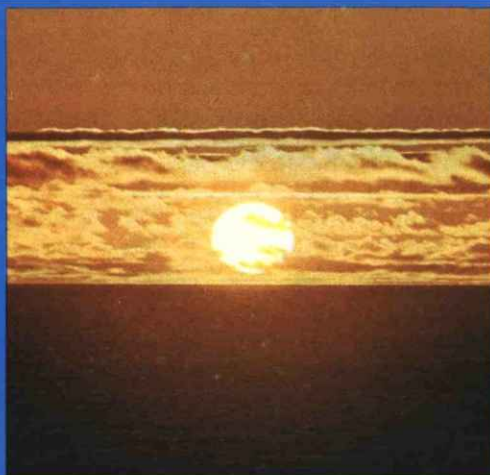
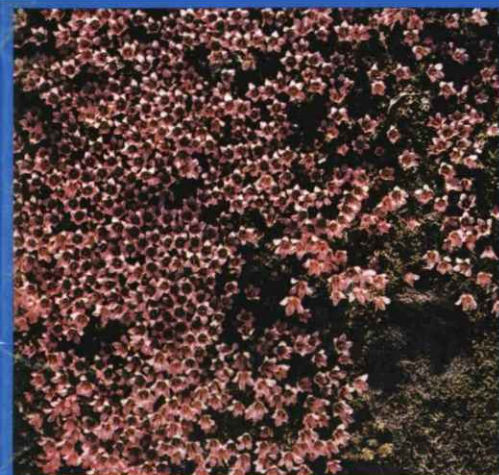


bulletin  
du centre europeen  
d'information  
pour la  
conservation  
de la nature  
conseil de l'europe

# NATUROPE



la vie sauvage  
dans  
l'arctique



# NATUROPE

Hiver 1971-72 numéro 11

Editorial	The Rt Hon Duncan Sandys, MP	1
Parcs bilatéraux et multilatéraux	Dr Hertha Firnberg	2
Sites naturels et sites historiques: un héritage commun à préserver	Bernard Champigneulle	5
Réglementation du commerce des animaux et des plantes sauvages	Moira AG Warland	7
Evolution des paysages de montagne	Professeur Valerio Giacomini	11
Nouvelles de Strasbourg		18
Notes brèves		23
Revue de presse		27
Naturope in sintesi (résumés en italien)		28

'Naturope' est publié en anglais et en français par le Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

Editeur responsable: Jean-Pierre Ribaut  
Rédacteur: Martin Jones  
Imprimeur: Arti Grafiche già Veladini & C., Lugano, Suisse

Les textes peuvent être reproduits à la condition que la source soit mentionnée et qu'une copie soit adressée à l'éditeur. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

'Naturope' est fourni sur demande adressée aux Agences Nationales respectives dont la liste figure à la page 3 de couverture. Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

La couverture et les pages couleurs ont été réalisées avec la collaboration de: Arthur Christiansen - Sven Gillstater - Brian Hawkes - Magnar Norderhaug - Leonard Lee Rue - Teuvo Suominen

Couverture et mise en page: Jean Percet, Strasbourg

# EDITORIAL



**M. DUNCAN SANDYS, M.P.**

Président d'EUROPA NOSTRA, Fédération internationale des associations pour la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel de l'Europe.

Partout, les vieilles cités et les villages pittoresques que nous aimons et qu'admirent les touristes, souvent venus de loin, sont peu à peu démolis ou mutilés dans un but commercial ou pour les besoins de la circulation routière. Si l'on n'y met pas un terme, ce qui fait le cachet même de l'Europe aura bientôt complètement disparu. Il ne restera plus que des musées sans vie au milieu d'une jungle de béton armé et de goudron.

Qu'il s'agisse du centre historique d'une ville célèbre telle que Chartres, York, Bruges, Vienne ou Copenhague, ou d'un charmant vieux village au nom peu connu, ils font partie d'un patrimoine européen commun qu'il est de notre devoir et de notre intérêt à tous de défendre.

Nous devons sonner l'alarme et susciter une action avant qu'il ne soit trop tard.

La campagne déclenchée en 1970, Année européenne de la conservation de la nature, a réussi à sensibiliser les peuples de tous nos pays aux dangers qui menacent leur cadre de vie. Il importe certes, au plus haut point de combattre la pollution de l'air, de l'eau et des sites naturels, mais ce n'est là qu'un aspect du problème de la conservation. Les menaces qui pèsent sur notre environnement urbain sont tout aussi graves et demandent elles aussi une action immédiate.

C'est donc avec confiance que nous nous tournons vers les gouvernements afin qu'ils donnent suite à la demande de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et proclament 1975 Année européenne des monuments et sites.

D'ici là une action intensive devra être entreprise aux niveaux européen, national et local. Il ne suffit pas en effet de signaler les dangers. Si nous voulons que la campagne débouche sur des résultats tangibles, il nous faut, d'ici le début de l'année 1975, être en mesure de présenter dans tous nos pays de nombreux exemples concrets d'une action efficace, notamment dans les domaines suivants: restauration de vieux édifices et, le cas échéant, adaptation à de nou-

veaux usages; réglementation sévère des nouvelles constructions dans les villes anciennes pour en préserver le cachet; ouverture de routes destinées à détourner la circulation automobile des zones présentant un intérêt historique ou des villages pittoresques; suppression des parkings dans les rues et les places à l'aspect typique; institution de périmètres réservés aux piétons; suppression des panneaux publicitaires, câbles aériens et autres laideurs; réaménagement judicieux des sites pittoresques sur la côte, dans la campagne et dans la montagne; introduction d'une plus grande quantité d'arbres et de verdure dans les villes et les villages; élimination des déchets, débris et autres éléments indésirables; construction de nouveaux immeubles dont la conception soit conforme à celle de leurs voisins plus anciens; enfin et surtout, mesures destinées à faire en sorte que nos concitoyens de tout âge trouvent dans la qualité de leur environnement, un motif de fierté et d'intérêt.

Il faut, pour préparer l'Année européenne des monuments et sites, inciter les gouvernements, les pouvoirs locaux et les milieux industriels et commerciaux à agir dans ce sens, non seulement pour la valeur intrinsèque d'une telle action, mais aussi pour l'exemple à suivre qu'elle constitue.

Certains tiennent le désir de sauvegarder les trésors hérités du passé pour une manifestation surannée et rétrograde. Une telle attitude trahit une méconnaissance totale des tendances intellectuelles de notre temps. A mesure que s'élève le niveau général d'instruction, les peuples se montrent de plus en plus attachés à leur patrimoine historique et culturel et mesurent l'importance qu'il y a, à le protéger pour leur agrément et pour celui des générations à venir.

L'intérêt de plus en plus vif que manifeste le public pour la conservation, est en fait un trait marquant de la société évoluée qu'est la nôtre. Si ceux qui nous gouvernent savent montrer la voie, ils seront assurés du plus large soutien populaire.

# PARCS BILATERAUX & MULTILATERAUX

**DR HERTHA FIRNBERG**

Ministre de la recherche scientifique,  
Autriche

Les projets de parcs naturels bilatéraux et multilatéraux en Europe font depuis des années l'objet de discussions; ils en sont en partie au stade de l'élaboration de projets concrets, les travaux préparatoires étant plus ou moins avancés. Le parc européen N° L, le parc naturel germano-luxembourgeois, est déjà réalisé. Le traité concernant l'aménagement d'un parc naturel commun entre la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg a été conclu le 14 octobre 1965; c'est le premier parc naturel bilatéral en Europe occidentale et il présente donc, en tant que modèle, une importance particulière pour les efforts du Conseil de l'Europe.

Un certain nombre de parcs naturels sont situés à la frontière de deux Etats et il arrive aussi que certains parcs se rejoignent à la frontière, comme c'est le cas par exemple pour le parc italien Gran Paradiso et le Parc français de La Vanoise. Sur le plan européen, il existe ainsi différentes possibilités de créer des parcs naturels bilatéraux ou multilatéraux dépassant le cadre des frontières nationales. Cette solution permet de préserver des paysages particulièrement beaux constituant un ensemble naturel situé des deux côtés des frontières et de créer des zones de détente à la disposition des habitants de deux ou plusieurs pays. Par-delà ce but de protection de la nature et de détente, ces parcs frontaliers représentent une contribution importante à l'intégration européenne car ils favorisent les contacts directs entre les hommes et la compréhension mutuelle. Ils représentent comme cela a été dit dans les discours prononcés à l'occasion de la ratification du traité germano-luxembourgeois, «des stimulants créés par l'homme pour des motifs humanitaires qui contribuent à l'évolution politique de l'œuvre d'unification européenne». Il est donc hors de doute que les projets de parcs naturels doivent être encouragés dans l'intérêt de l'Europe. De plus, le travail



Parco Nazionale Gran Paradiso

compliqué que représente l'élaboration d'un projet de parc naturel commun et, à un stade ultérieur, sa gestion permanente et son développement, contribuent également à favoriser la coopération et l'intégration européennes. La création de parcs naturels bilatéraux exige que d'importants travaux préparatoires soient effectués des deux côtés et nécessite une action commune harmonisée. Cela est remarquablement illustré par l'exemple du parc naturel germano-luxembourgeois; en premier lieu, il faut déterminer le site de chaque côté de la frontière. Un comité commun décide de l'organisation, de l'aménagement et du financement. Des dispositions uniformes de protection sont adoptées, mais il faut que chaque Etat prenne l'initiative pour la partie du

parc située sur son territoire. En outre, les questions juridiques du franchissement de la frontière et les questions douanières doivent être réglées, afin de faciliter la visite de l'ensemble du parc naturel bilatéral. Les dispositions les plus importantes du traité sont les suivantes: en vue de protéger le paysage des deux fleuves frontaliers, la Sauer et l'Our, sur la base de principes aussi uniformes que possible et de préserver ce site en tant que zone de détente, un parc naturel commun est créé. Les pays contractants veilleront à ce que le caractère de site privilégié soit garanti aux fractions de leur territoire qui font partie du parc naturel et à ce que ce site soit à la disposition de la majorité de la population en tant que zone de détente.



Parco Nazionale Gran Paradiso

**Les montagnes frontières de l'Italie et de la France sont le lieu de prédilection de nombreux animaux parmi lesquels la marmotte (*Marmota marmota*) et le bouquetin (*Capra ibex*) qui bénéficient d'une protection juridique respectivement dans les parcs nationaux Gran Paradiso et de la Vanoise.**

Le territoire protégé couvre une superficie de 725 km<sup>2</sup> à peu près également répartie entre l'Allemagne et le Luxembourg.

En Europe occidentale, toute une série de projets de parcs bilatéraux sont prévus; dès 1955, on a exprimé le vœu qu'un «climat européen» soit suscité dans les régions frontalières touchées par la guerre. C'est ainsi qu'a été créé le Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel qui avait pour objectif l'aménagement de parcs naturels frontaliers. En 1957, M. Toepfer, Président de l'Association chargée de la protection des parcs naturels en Allemagne de l'Ouest, a suggéré la

création de parcs supranationaux de ce genre à la frontière des Républiques fédérale et démocratique d'Allemagne.

Dans la région des Vosges du Nord, l'aménagement d'un parc français rattaché au parc naturel de la forêt du Palatinat qui existe déjà est envisagé. Le 3 février 1971, un accord a été signé entre la Belgique et la République fédérale d'Allemagne sur le parc national commun «Nordeifel-Hohes Venn», second parc européen. Ce parc «binational» couvre une superficie de 230 000 hectares environ. Des efforts sont entrepris par les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest

pour créer le parc naturel germano-néerlandais «Maas - Schwalm - Nette». Un parc national sera éventuellement constitué dans la région de Berchtesgaden. Ce parc comprendra une partie de la région du Königssee et assurera la jonction avec les parcs nationaux autrichiens.

La jonction du parc national français de La Vanoise avec le Gran Paradiso italien offre la possibilité d'élaborer une réglementation frontalière commune.

La France envisage aussi de créer le parc national du «Mercantour» dans les Alpes Maritimes, à la frontière italienne.

Le parc national des Pyrénées Orientales — frontière espagnole — a été inauguré le 9 octobre 1970. Du côté espagnol, une réserve de chasse a été créée.

Le 11 octobre 1970: le Portugal a inauguré le parc de «Peneda Geres», premier parc national portugais. Cette région montagneuse s'étend sur quelque 60 000 ha et jouxte l'Espagne, au Nord.

Il est également possible d'aménager un parc bilatéral italo-suisse, le parc national suisse étant déjà situé à la frontière.

La création de parcs bilatéraux et multinationaux a fait l'objet de discussions très détaillées au Conseil Nordique. Différentes possibilités existent:

- La région de «Femundmarka - Rogen», entre la Norvège et la Suède, qui pourrait constituer un parc bilatéral étant donné l'extension du parc national Rogen jusqu'à la frontière suédoise.

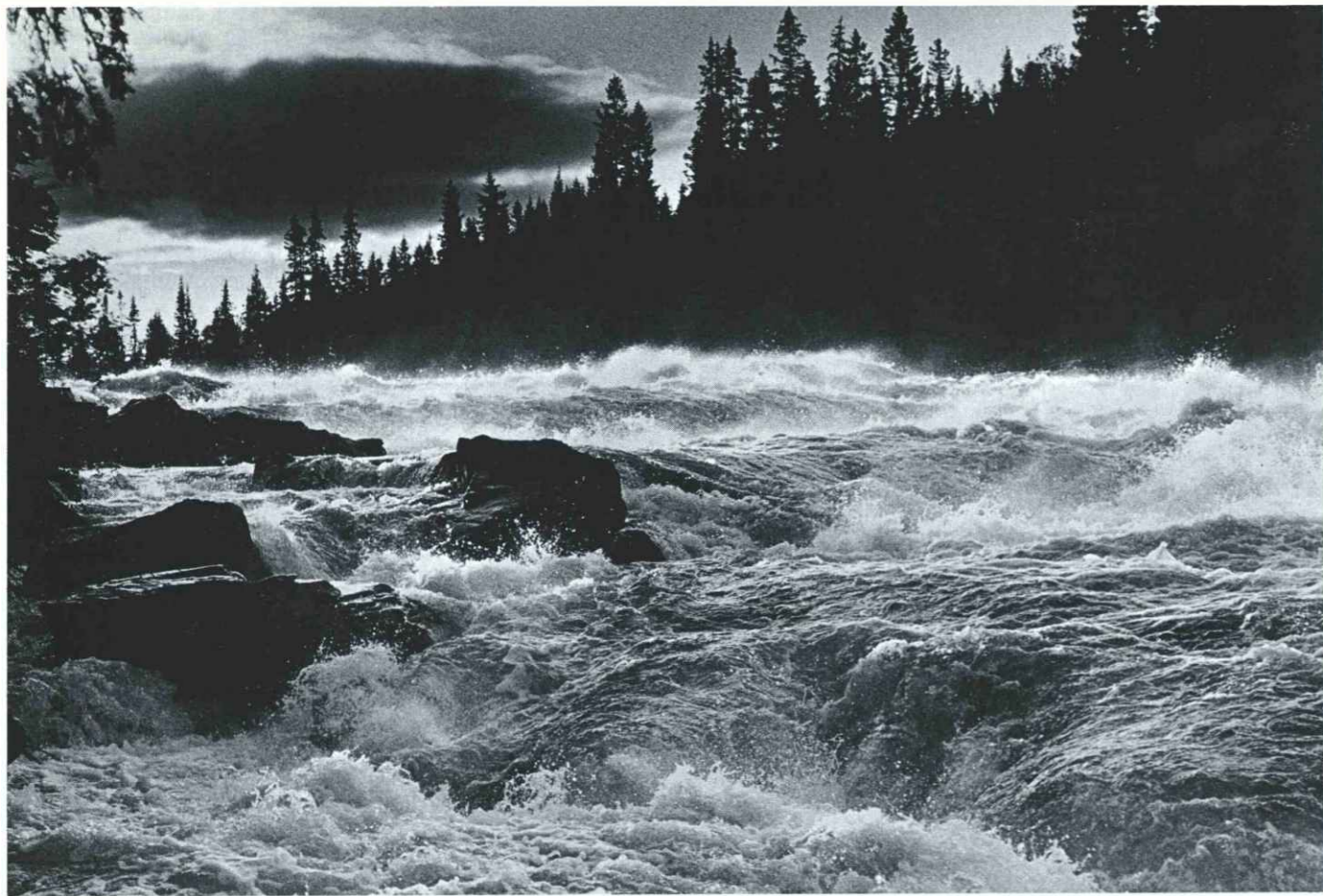
- Le sanctuaire de Børgefjell qui atteint depuis octobre 1971, 1065 km<sup>2</sup> et constitue maintenant un parc national limitrophe de la Suède.

- La région d'Anarjokka, à condition de prolonger le parc national finlandais de «Lemmenjoki» jusqu'à la frontière norvégienne.

- Le grand projet de parc national «Rago» serait la réalisation la plus importante. Ce parc national assurerait la jonction avec le grand complexe protégé de la Laponie suédoise comprenant les parcs nationaux les plus grands d'Europe: Padjelanta, Sarek et Sjöfallets.

Il est intéressant de noter qu'il existe déjà dans la zone frontalière tchécoslovaque trois parcs naturels communs (Hautes Tatras, Pieniy, Riesengebirge).

A titre d'exemple, on peut citer le site protégé «Kremence», qui englobe des zones frontalières de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Union



NU Noremlind/Tiefoto

**Ce torrent tumultueux, un des derniers cours d'eau sauvage de l'Europe, ajoute à la grandeur du Parc National Rogen en Suède.**

soviétique. Sa superficie totale est de 1 282 hectares. Il existe un autre projet de ce genre pour la Yougoslavie et la Roumanie (Gorge du Danube Djerdap).

### Conclusion

L'importance des parcs naturels s'accroîtra encore à l'avenir, au fur et à mesure que les loisirs occuperont une place plus grande dans la vie des hommes. L'élaboration de projets à long terme visant à sauvegarder des zones de détente pour l'avenir, représente une tâche actuelle importante; dans quelques pays européens, ce problème a été non seulement reconnu, mais aussi activement résolu par des plans globaux de parcs naturels et de zones de détente. Les espaces servant à la récréation sont en effet de plus en plus restreints dans de nombreux pays industriels européens.

Non seulement l'industrialisation, mais aussi l'équipement routier et le désir croissant des citoyens de posséder des résidences secondaires, entraîne

une pénurie de zones de détente. Les parcs naturels doivent donc être considérés comme un élément essentiel de l'infrastructure sur les plans social, culturel et de la politique sanitaire.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire national et européen, il convient d'octroyer à cette question une importance égale à celle des lieux de production, de l'habitat et des transports. Le travail et la détente constituent tous deux des éléments de la vie des hommes. Il faut que dans l'Europe de demain, la technique et la nature aient toutes deux leur place. En ce sens, la question des parcs naturels concerne tous les Européens. L'une des tâches qui nous incombe consiste non seulement à encourager de façon générale la création de parcs naturels dépassant le cadre des frontières nationales, mais aussi à faciliter ce processus compliqué de l'élaboration des techniques.

Les frontières politiques divisent artificiellement des sites particulièrement beaux, non seulement entre pays occidentaux, mais aussi entre les pays

de l'Est et de l'Ouest. L'élaboration de projets d'aménagement de parcs naturels situés à l'intersection de frontières politiques peut être considéré comme quelque chose de tout à fait réalisable entre des pays d'Europe Orientale et d'Europe Occidentale, d'autant plus que les pays de l'Est ont toujours témoigné beaucoup d'intérêt et de compréhension à l'égard de toutes les questions relatives à la protection de la nature; cela ressort de nombreux articles et déclarations formulées à l'occasion de congrès communs. Les projets de parcs naturels entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest pourraient présenter à l'avenir une très grande importance; ils offriraient en effet des possibilités de contacts, de coordination et de coopération, favorisant ainsi la détente européenne.



# SITES naturels & sites historiques: un héritage commun à préserver.

**BERNARD CHAMPIGNEULLE**  
Vice-Président de la Ligue Urbaine et Rurale

Il est remarquable que la plupart des associations de sauvegarde portent aujourd'hui intérêt non seulement à la protection des monuments mais également aux sites et à la nature. C'est une évolution relativement récente. A la fin du siècle dernier, les quelques sociétés privées qui s'attachaient à la défense du patrimoine, étaient axées sur les monuments historiques et les souvenirs archéologiques. Les «classements» administratifs concernaient surtout des églises gothiques et quelques grands châteaux. Avec des moyens dérisoires, on cherchait à suppléer aux carences officielles. Encore doit-on ajouter que la plupart

des archéologues se montraient satisfaits de décrire, de répertorier et de dater, sans se préoccuper du dépérissement de ce qui était pourtant l'objet même de leurs études. Quelques écrivains s'efforçaient d'alerter l'opinion, au milieu d'un désintérêt à peu près général. Il y avait même chez beaucoup, un certain attrait d'origine romantique pour les œuvres anciennes agonisantes avec un goût prononcé pour les ruines.

### Venise en détresse

L'avènement de la civilisation industrielle a provoqué une prise de conscience des réalités. Les paysages urbains ou naturels qu'on aimait, ne devenaient-ils pas la proie du machinisme? Et l'évolution de la société elle-même, avec les nouveautés techniques de toutes sortes qu'elle mettait en mouvement, ne permettait-elle pas de continuel attentats contre ce qui nous avait été légué par les siècles. L'exemple de Venise est démonstratif. La ville attirait des foules de plus en plus amples d'admirateurs. Il a fallu les inondations catastrophiques de 1966 pour que l'on comprenne les dangers, pour que l'on prenne garde au déséquilibre écologique de la lagune, aux pierres rongées des églises et des palais, à l'air pollué par les industries de la côte voisine, et à tout ce qui venait témoigner qu'une cité prestigieuse et fragile était menacée par des désordres que les hommes avaient infligés à la nature. Les institutions internationales, les associations privées d'Europe et des Etats-Unis qui contribuent, avec les moyens dont elles disposent, à la restauration de Venise, témoignent de façon éclatante que l'évolution psychologique qui s'est accomplie à peu près dans tous les pays, en matière de conservation et de sauvegarde est d'importance capitale.

**Un moulin délabré, abandonné... Restauré, il constitue un monument évoquant la vie d'autrefois à la campagne.**



Paul Nathrath/Bavaria

### Versailles ouvre la voie

Ce qui apparaît aujourd'hui comme une perception nouvelle de l'ordre des choses, remonte en réalité à de lointaines traditions. Pour qui en avait les moyens et disposait de l'espace nécessaire, les maisons de ville possédaient un jardin d'agrément au moins égal à leur propre superficie. Les châteaux étaient entourés de parcs et de forêts de chasse. Quant Louis XIV décida d'élever le château de Versailles dans un des lieux les plus ingrats des environs de Paris, on commença avant toute construction, par dessiner les jardins, les miroirs d'eau, les avenues plantées d'arbres qui, par ensembles de jeux savants, s'organisaient en convergence vers le centre des futurs bâtiments.

Arthur Christiansen



## Amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

Cette pénétration de la verdure au contact de l'homme, qui a permis à tant d'œuvres admirables de s'exprimer dans leur dignité, n'est-ce pas le symbole d'une liaison nécessaire entre la protection de l'œuvre d'art et la protection de la nature? Celle-ci, depuis que l'ère technologique accumule ses séquelles destructrices, commande de mettre à son service toutes les forces humaines, non plus seulement pour des raisons d'agrément ou d'esthétique mais pour des raisons physiologiques: ce qui est aujourd'hui en cause c'est la survie des espèces, de notre espèce.

Les appels de ceux qui se penchent sur ces problèmes prennent un ton de plus en plus angoissé. Lorsque Roger Heim avait organisé au Museum d'Histoire Naturelle de Paris, il y a une dizaine d'années une exposition intitulée «L'homme contre la nature», ce titre avait surpris. Il ne surprendrait plus personne aujourd'hui. L'homme a cru longtemps que la nature lui offrait des trésors où il pouvait puiser sans limite. Les prévisions démographiques remettent tout en cause.

A présent, la défense de la nature est entrée dans l'ordre des préoccupations majeures. Les principes mêmes de la protection ont évolué. Alors que l'on croyait avoir tout fait en réparant un monument classé, on considère à présent que ce monument ne peut vivre sainement et dignement que dans son cadre approprié; ses abords doivent être également entretenus pour les mettre en valeur. Ainsi sont apparues les législations sur les perspectives, puis sur les ensembles classés, puis sur les quartiers anciens à sauvegarder. En même temps, la conception du site se faisait plus exigeante, et rejoignait la préservation du capital naturel: on s'appliquait à donner à des régions entières un statut particulier (parcs régionaux, parcs nationaux).

Si le patrimoine historique et naturel pourtant important, est encore insuffisamment protégé par la loi dans plusieurs pays d'Europe, une législation similaire, encore que fragmentaire, a été promulguée en Grande-Bretagne et dans d'autres Etats européens. La situation est parfaitement résumée dans une analyse comparative de la législation pour la protection du patrimoine culturel immobilier des Etats membres du Conseil de l'Europe effectuée par M. Cravatte<sup>1</sup>.



Bien souvent les préoccupations esthétiques et celles qui concernent la défense de la nature se rejoignent pour l'essentiel. Lorsqu'on détruit les haies et les boqueteaux pour tout confondre dans une grande exploitation agricole désertique, on ne dégrade pas seulement le caractère pittoresque d'un espace, on le prive d'une vie biologique utile, on l'expose aux vents, etc. Couper des arbres, supprimer un bois ou un bosquet, établir une industrie dans un paysage agréable, construire des immeubles-tours en ribambelles sur les côtes, ce n'est pas seulement attenter à la beauté des lieux, c'est accomplir un acte malfaisant contre lequel la nature se venge un jour ou l'autre parce que son équilibre en est perturbé.

C'est pourquoi les associations européennes groupées aujourd'hui au sein d'*Europa Nostra*,<sup>2</sup> même si elles ont pour objet fondamental la protection et la restauration des richesses monumentales du patrimoine ou la recherche d'un urbanisme mieux adapté à la vie des hommes, considèrent l'environnement comme un corollaire obligé. Cette notion est de plus en plus élargie au fur et à mesure que les pressions démographiques et technologiques du monde moderne se font plus âprement sentir.

La préservation de ces valeurs exige la coopération la plus totale des associations culturelles et de celles qui se vouent à la conservation de la nature. C'est là la seule façon de réaliser le front commun qui permettra au patrimoine européen de survivre. Une action de ce genre est d'ailleurs entreprise actuellement à l'échelon intergouvernemental. En 1971, le Conseil de l'Europe a institué, dans le cadre de sa Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux, un Comité spécial des monuments et sites, plus particulièrement chargé de promouvoir une étroite coopération aux niveaux national et européen, entre les services responsables des monuments et des sites et les organes officiels chargés de l'aménagement du territoire.

<sup>1</sup> Disponible au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Rapport à l'Assemblée Consultative, Document 2819, 18 septembre 1970.

<sup>2</sup> 86 Vincent Square - London SW 1.



# REGLEMENTATION DU COMMERCE DES ANIMAUX ET DES PLANTES SAUVAGES

Mlle MOIRA AG WARLAND

Membre de l'exécutif de la Commission du Service de Sauvegarde de l'UICN

La société moderne a des exigences exorbitantes quant à l'acquisition des animaux et plantes sauvages, dont les espèces sont en voie de disparition. Songez, par exemple, à la demande en cuir d'alligator que l'on utilise si fréquemment pour la fabrication de chaussures, sacs à main, ceintures et autres produits chers et à la mode. Des tonnes de peau sont nécessaires pour alimenter ces marchés, ne serait-ce que dans un seul pays. S'il n'y a pas de contrôle, les alligators et tous les crocodiliens seront bientôt en voie d'extinction.

Considérez combien il faut d'animaux pour répondre à tous les besoins, fourrures, parcs zoologiques, animaux domestiques de toutes sortes, laine, cuir, os, ivoire, dents, huile, viande, trophées, souvenirs, expérimentation médicale et essai des produits pharmaceutiques et des traitements, et même pour la pratique de rites superstitieux.

L'explosion démographique et la demande toujours croissante de par le monde font qu'un certain nombre d'espèces d'animaux et de plantes sauvages sont menacées d'extinction en raison du commerce international portant sur ces espèces ou sur les produits qui en dérivent. La liste en est

longue, mais on peut citer les cas suivants: l'orang-outang et le chimpanzé, la loutre géante, le tigre et la vigogne, et diverses sortes de crocodiles.

## La Suisse, depositaire de la Convention

Le problème n'est pas nouveau. Lors de la huitième assemblée générale de l'UICN à Nairobi en 1963, on a décidé de préparer un avant-projet de convention sur le commerce international d'espèces d'animaux et de plantes sauvages menacées de disparition ou en déclin. Un premier projet en bonne et due forme a été élaboré et envoyé pour avis à 90 pays. Un deuxième projet, tenant compte des avis reçus, a été envoyé aux gouvernements en août 1969. Un troisième projet a été mis au point compte tenu de nouveaux avis reçus, et après examen de la question avec la FAO, le Conseil de Coopération douanière, le Comité scientifique de recherches sur l'Antarctique et le Secrétariat de l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce. Ce texte comprenait des annexes révisées donnant la liste des espèces menacées et en voie de

disparition élaborée par le Secrétariat de l'UICN en collaboration avec des conseillers extérieurs et approuvée par sa Commission du Service de Sauvegarde. Le Gouvernement suisse a officiellement accepté d'être le dépositaire de la Convention et l'on a proposé que l'UICN soit chargée de fournir le Secrétariat du Comité Consultatif qu'il est prévu de créer aux termes de la Convention. Le troisième projet a été transmis pour examen aux gouvernements afin de parvenir à un accord sur la Convention. Lors de la seconde réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur «L'Homme et l'Environnement» (Stockholm 1972), la décision a été prise de présenter la Convention à Stockholm pour signature par les pays qui ne l'auraient pas encore fait.

### Conséquences pour les pays européens

Les pays européens, et en particulier la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni avec les Etats-Unis, Hong-Kong et le Japon, et l'URSS sont les principaux importateurs et exportateurs d'animaux et de plantes sauvages et des produits en provenant. Pour l'Europe, ce sont les contrôles des conditions d'importation et de transit de l'énorme trafic des animaux sauvages de passage chaque année dans les aéroports européens qui seront particulièrement importants. A l'aéroport de Londres (Heathrow) par exemple, une association privée, la RSPCA (Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals) possède une pension hébergeant un million d'animaux par an. Lorsque ces pays auront signé la Convention, il leur incombera de mettre en place les mécanismes de régulation appropriés pour faire en sorte que les termes de la Convention soient respectés et en particulier les dispositions relatives à l'importation et au transit de spécimens et des produits en dérivant.

### Objectifs

Quel est donc l'objectif de cette Convention? Cette Convention a pour objet de réglementer le commerce des espèces d'animaux et plantes sauvages menacées de disparition ou en passe de l'être. Des données recueillies dans le monde entier par divers organismes et rassemblées par la Commission du Service de Sauvegarde de l'UICN, il ressort qu'un nombre considérable d'espèces d'animaux et plantes sauvages s'éteindront si l'on ne prend pas de façon urgente des me-

sures de conservation. Les principales raisons de cette situation sont la surexploitation de ces espèces et la modification de leurs habitats. La Convention porte sur les espèces d'animaux et de plantes menacées de disparition ou en passe de l'être, du fait d'une surexploitation, et en particulier des espèces concernées par le commerce international. On a distingué deux catégories: les espèces menacées de disparition à l'échelon mondial entier, et celles qui sont en voie de le devenir. Le contrôle s'effectue principalement au lieu d'origine, par l'institution de licences d'exportation pour les deux catégories, et s'exerce par l'intermédiaire de l'autorité compétente désignée par le pays d'exportation et chargée de limiter le nombre de permis délivrés, de façon à éviter la surexploitation. Dans le cas des espèces menacées, on institue un contrôle supplémentaire en exigeant une licence d'importation, qui sera délivrée par une autorité scientifique du pays d'importation et ne sera accordée que sur la base d'un justificatif et dans un but uniquement scientifique. Etant donné la nature même de cette catégorie, les permis ne seront délivrés qu'en nombre restreint. C'est au Comité consultatif international, dont les membres sont nommés par les représentants des Etats contractants, qu'incombe le contrôle. Le contrôle aux frontières des licences d'exportation et d'importation est un élément du mécanisme de régulation, mais il est entendu qu'interviendra

**Ces deux tigres furent trouvés morts à l'aéroport de Londres. Un accord international pourrait prévenir de tels incidents. En Europe, la Convention sur la protection des animaux en transport international, élaborée par le Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 2 février 1971.**



WR Price/Cotswolds NFC/C for N

aussi un contrôle interne, en divers points de la chaîne de commercialisation. La plus grande partie du mécanisme de régulation sera probablement du ressort de l'autorité responsable de la préservation dans les pays d'origine.

### Mesures nationales

La Convention invite les Etats contractants à prendre certaines mesures d'application, à savoir:

1. Les Etats contractants devront interdire et sanctionner tout commerce de spécimens et de produits en provenant, qui se ferait en violation de la Convention. Il convient d'empêcher que soient exposés ou mis en vente des spécimens ou produits importés illégalement, et de prendre des dispositions en vue de leur confiscation. (Ces mesures ont une importance toute particulière si l'on veut que la Convention ait un sens. On s'attend à ce qu'un système approprié d'inspection et d'administration soit créé pour que puissent être appliquées ces mesures législatives).

2. C'est à des personnes qualifiées dans chaque domaine qu'il conviendra de confier la mise en application des mesures stipulées par la Convention.

3. Les formalités douanières aux frontières devront s'effectuer dans les meilleurs délais. A cette fin, les Etats pourront, s'ils le désirent, désigner des points de sortie et des points d'entrée (où se trouveront les installations et le personnel nécessaires).

4. Lorsqu'une personne fait valoir qu'un spécimen ne tombe pas sous le coup de la Convention parce qu'il s'agit d'un animal élevé en captivité, ou qu'il appartient à une espèce non mentionnée dans les annexes I et II, ou qu'il a été importé ou acquis avant l'entrée en vigueur de la Convention (il peut s'agir par exemple d'un animal faisant partie d'une exposition itinérante), il incombe à cette personne d'en faire la preuve. Les Etats peuvent, s'ils le désirent, établir des certificats d'origine ou autres documents, ou instituer un système d'enregistrement permettant de fournir cette preuve. (Il semble que certains Etats envisagent dès maintenant l'enregistrement de certains animaux, sous une forme ou sous une autre.

5. Les autorités scientifiques sont chargées de renvoyer les animaux vivants à leur lieu d'origine ou à un centre de protection.

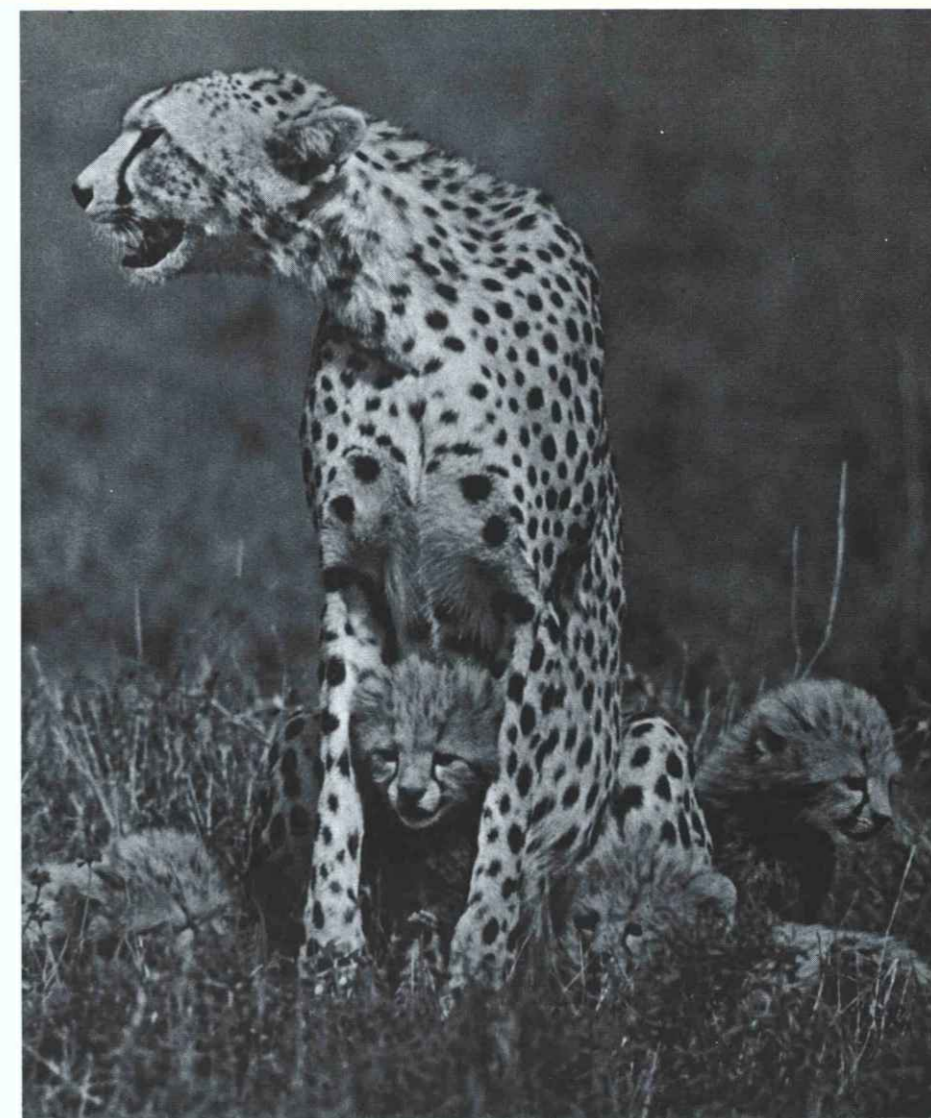
6. On peut avoir recours aux avis d'un Comité consultatif en ce qui concerne les questions mentionnées à l'alinéa 3 ci-avant.

### Mise en application

Si le Comité consultatif estime que la Convention n'est pas respectée par l'un des Etats contractants, ou qu'un trop grand nombre de licences d'exportation a été délivré pour une espèce donnée, il pourra parvenir à un accord avec l'Etat considéré; ou entreprendre une enquête sur le terrain, ou les deux. Si cet Etat n'accepte pas l'enquête, ou ne répond pas dans les quatre mois, le Comité consultatif informera les Etats contractants. Ces Etats seront également informés si l'enquête prouve que la Convention n'est pas observée ou qu'il conviendrait d'apporter des restrictions à l'exportation de certaines espèces par cet Etat membre et que cet Etat ne règle pas cette question alors qu'il y a été invité. Dans ce cas, il se peut que les représentants décident à la réunion suivante, de recommander que tous les Etats contractants cessent tout commerce de spécimens, et des produits en provenant, avec l'Etat considéré jusqu'à ce qu'il ait remédié à cet état de choses.

### Conséquences sur les législations nationales et sur les conventions internationales

La Convention n'empêche pas les Etats contractants d'imposer, dans le cadre de leur législation nationale, des mesures plus strictes que celles prévues par la Convention en ce qui concerne le commerce des spécimens et des produits en dérivant, ni d'appli-



Norman Myers/Photo Res

**Une famille de guépards. A l'heure actuelle, plus de mille espèces de vertébrés sont menacées de disparition. Les félins tachetés figurent aux premières places sur la liste rouge. Tués impitoyablement il y a encore très peu de temps, ils sont de nos jours la cible des marchands de fourrures - commerce qui menace d'exterminer jaguars, ocelots, léopards, tigres, etc.**

quer les dispositions de la Convention à d'autres espèces qu'à celles qu'elle mentionne. La Convention ne préjuge pas des législations nationales ou des conventions internationales touchant d'autres aspects du commerce de spécimens et des produits en dérivant, ou des questions connexes, telles que les questions douanières, la santé publique, les questions vétérinaires ou de quarantaine.

### Conclusion

On ne saurait considérer la Convention comme la panacée permettant le contrôle des échanges d'animaux et de plantes sauvages et des produits en dérivant. Elle ne vise pas non plus

l'élément crucial des facteurs de dé-cimation, à savoir, la destruction de l'habitat. Mais elle servira d'instrument pour mettre fin à la surexploitation d'espèces menacées, qui, dans certains cas, peut être plus grave que la modification de l'habitat. Le négoce des animaux sauvages, qui, jusqu'ici a été complètement incontrôlé et chaotique, n'apporte à la plupart des nations qu'un faible bénéfice financier. Mais toutes les nations intéressées tireraient profit d'échanges se déroulant de façon ouverte et légitime, et d'une gestion efficace. On peut donc considérer la Convention comme le premier pas vers la réglementation du commerce des espèces menacées d'animaux et plantes sauvages.

Espèces menacées d'extinction dans le monde entier, et dont l'exportation, l'importation et le transit doivent être soumis à une réglementation particulièrement stricte afin d'en assurer la survie, et ne peuvent être autorisés que dans des circonstances exceptionnelles.

#### Fauna

<i>Mammalia</i>	
Toutes les espèces d'Indriidae et de Daubentonidae	Sifakas et Aye-aye
Toutes les espèces de <i>Cacajao</i>	Ouakaris
<i>Chiropterus albinus</i>	Saki à nez blanc
<i>Brachyteles arachnoides</i>	Singe araignée laineux
<i>Callimico goeldii</i>	Tamarin de Goeldi
Toutes les espèces de <i>Leontideus</i>	Tamarins marikinas
<i>Pongo pygmaeus</i>	Orang outan
Toutes les espèces de <i>Pan</i>	Chimpanzés
<i>Gorilla gorilla</i>	Gorille
<i>Pteronura brasiliensis</i>	Loutre géante
<i>Paraonyx microdon</i>	Loutre à joues blanches du Congo
<i>Panthera tigris</i>	Tigre
<i>Panthera uncia</i>	Léopard des neiges
Toutes les espèces de Sirenia	Siréniens
<i>Tapirus pinchaque</i>	Tapir pinchaque
<i>Tapirus bairdii</i>	Tapir de Baird
<i>Rhinoceros unicornis</i>	Rhinocéros unicolore de l'Inde
<i>Rhinoceros sondaicus</i>	Rhinocéros de Java
<i>Didermoceros sumatrensis</i>	Rhinocéros de Sumatra
<i>Vicugna vicugna</i>	Vigogne
Toutes les espèces de Bovini sauf <i>Bas banteng</i> , <i>Syncerus caffer</i> et <i>Bison bison</i>	Tous les Bovidés sauvages sauf le banteng, le buffle africain et le bison d'Amérique
<i>Oryx leucorox</i>	Oryx d'Arabie

Espèces qui ne sont pas encore menacées d'extinction dans le monde entier, mais dont l'importation, l'exportation et le transit doivent faire l'objet de réglementations afin d'empêcher une exploitation abusive incompatible avec leur survie.

#### Fauna

<i>Mammalia</i>	
Toutes les espèces de Primates*	Primates
<i>Thalarchos maritimus</i>	Ours blanc
<i>Lutra platensis</i>	Loutre de La Plata
<i>Lutra provocax</i>	Loutre de Chili
<i>Enhydra lutris</i>	Loutre de mer
<i>Felis nigripes</i>	Chat à pieds noirs
<i>Felis serval</i>	Serval
<i>Felis pardalis</i>	Ocelot
<i>Felis wiedii</i>	Margay
<i>Felis tigrina</i>	Chat tigre
<i>Neofelis nebulosa</i>	Panthère nébuleuse
<i>Panthera pardus</i>	Léopard
<i>Acinonyx jubatus</i>	Guépard
<i>Arctocephalus philippii</i>	Otarie à fourrure de Philippi
<i>Odobenus rosmarus</i>	Morse de l'Atlantique
<i>Choeropsis liberiensis</i>	Hippopotame nain
<i>Llama guanicoe</i>	Guanaco
<i>Moschus moschiferus</i>	Musc
<i>Bos banteng</i>	Banteng
<i>Kobus lechwe</i>	Lechwe
<i>Kobus megaceros</i>	Lechwe du Nil
<i>Hippotragus niger</i>	Hippotrague noir
<i>Oryx tao</i>	Oryx algazel ou blanc
<i>Addax nasomaculatus</i>	Addax

#### Aves

Toutes les espèces de Falconiformes*	Vautours du Nouveau-Monde, busards, serpentaires, éperviers, aigles, vautours de l'Ancien-Monde, balbuzards, faucons caracaras
<i>Gallus sonneratii</i>	Coq sauvage de Sonnerat
Toutes les espèces de <i>Grus</i> sauf <i>Grus grus</i>	Toutes les grues sauf la grue cendrée
Toutes les espèces d'Amazona	Perroquets d'Amazonie
Toutes les espèces de Strigiformes	Chouettes
<i>Pharomachus mocinno</i>	Quetzal
Toutes les espèces de <i>Rupicola</i>	Coqs des rochers
<i>Leucopsar rothschildi</i>	Etourneau de Rothschild

#### Aves

<i>Pithecopaga jefferyi</i>	Aigle des singes
<i>Oreophasis derbianus</i>	Pénélope cornue
<i>Rhynchoceros jubatus</i>	Kagou
Toutes les espèces de <i>Picathartes</i>	Picathartes

#### Reptilia

<i>Testudo elephantopus</i>	Tortue géante des Galapagos
<i>Testudo radiata</i>	Tortue radiée de Madagascar
<i>Crocodylus cataphractus</i>	Crocodile faux-gavial
<i>Crocodylus intermedius</i>	Crocodile de l'Orénoque
<i>Crocodylus moreletti</i>	Crocodile de Morelet
<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile du Nil
<i>Crocodylus rhombifer</i>	Crocodile de Cuba
<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile à front large
<i>Gavialis gangeticus</i>	Gavial
<i>Varanus komodoensis</i>	Varan ou dragon de Komodo

#### Flora

Néant

#### Reptilia

Toutes les espèces de Testudinidae*	Tortues
Toutes les espèces de Cheloniidae	Tortues de mer
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth
<i>Podocnemis expansa</i>	Tortue à cou caché d'Amérique du Sud
<i>Podocnemis unifilis</i>	Tortue de Terecay
Toutes les espèces de Crocodylia*	Alligators, caïmans, crocodiles, gavials
<i>Cyclura baeolopha</i>	Iguane terrestre de l'île d'Andros

#### Flora

Toutes les espèces de Bromeliaceae	Broméliacées
Toutes les espèces d'Orchidaceae	Orchidées
Toutes les espèces succulentes d'Aizoaceae (Ficoïdaceae)	—
Toutes les espèces succulentes de Cactaceae sauf les espèces <i>Opuntia</i>	Cactus sauf figuiers de Barbarie
Toutes les espèces succulentes de Crassulaceae	—

\* Excepté les espèces figurant sur la première liste

# EVOLUTION des paysages de montagne

PROF. VALERIO GIACOMINI  
Institut de botanique  
Université de Rome



Depuis longtemps les montagnes constituent le lieu de rencontre de l'homme avec les expressions les plus pures de la nature vivante: forêts, prairies, vie sauvage. Ce qui est devenu tellement rare dans les plaines, nous allons le chercher au milieu des montagnes aussi loin que possible de la vie artificielle et mécanisée qui triomphe dans les villes d'aujourd'hui, et qui se prolonge jusque dans les villages et la campagne. Nous cherchons avidement des paysages à l'état naturel ou tout au moins des fragments de

ces paysages. Si nous n'avons pas la chance d'aller visiter quelque pays ou île exotiques ayant échappé à la modernisation touristique, voilà les montagnes, assez proches, assez faciles à rejoindre car presque tous les pays européens sont en grande partie des pays montagneux. Mais ces montagnes ont-elles gardé un aspect encore naturel, peuvent-elles encore nous offrir des sources de santé, d'équilibre? Car l'expérience nous apprend que les montagnes n'échappent pas à ce processus de

changement qui gagne désormais toute la surface terrestre avec une vitesse étonnante. Ce processus qu'on peut appeler d'anthropisation, parce qu'il est dû à l'accumulation d'actions humaines, devient toujours plus pesant et plus alarmant avec la croissance démographique, le perfectionnement des ressources techniques, l'augmentation des exigences d'espace, de matières, d'énergie. Une question se pose alors de façon aiguë: dans quelle mesure les paysages de montagne sont-ils modifiés, altérés, dénaturés

par rapport à ceux qu'ont connu nos ancêtres, ou au moins, nos aïeux? Est-ce que nous pouvons encore contrôler, freiner ces changements de plus en plus nombreux?

Ces deux questions sont au cœur du problème des rapports nouveaux entre l'homme et la nature dans le milieu «montagne». La destinée des plaines et des collines est depuis longtemps décidée ou irrémédiablement compromise; leurs métamorphoses sont réglées par une urbanisation ou un développement rural plus ou moins intenses. Mais les montagnes, elles aussi, sont de nos jours exposées à une transformation explosive vers des directions qui sont en grande partie imprévisibles; trop souvent l'incohérence et l'improvisation déterminent les choix, les utilisations, les directions du développement et menacent de ruiner ces sanctuaires de la nature.

### Le Passé et le Présent

Les montagnes sont le théâtre d'un drame saisissant. Elles sont la proie des tendances contradictoires du passé et du présent, de la conservation et du progrès. La lutte est dramatique car l'impact des nouveautés, de la modernisation, est puissant. La fidélité aux traditions sacrées et sévères des populations vivant en permanence des ressources naturelles des montagnes, fait face à l'afflux périodique ou occasionnel des gens de la plaine qui introduisent leurs propres exigences de loisirs, d'agrément, d'espaces etc.... Cette opposition ne peut être résolue par une formule superficielle. Les deux tendances correspondent en effet à des besoins réels et constituent ensemble le problème qui préoccupe hommes politiques, sociologues et économistes: le problème de la montagne.

Il est certain que ce contraste entre les hommes enracinés dans les montagnes et les hommes déracinés de la plaine influence de façon décisive la destinée des paysages de montagne. Tels qu'ils sont aujourd'hui, ces paysages représentent la résultante des violences, des résistances et des adaptations auxquelles sont soumises les structures physiques, biologiques et humaines des milieux des montagnes.

Il convient de réfléchir à fonds sur ce que nous enseignent ces paysages. Ceci demande une connaissance multidisciplinaire et la collaboration de compétences très différentes: géologiques, climatologiques, géomorphologiques, biologiques, anthropologiques et historiques. Il ne s'agit pas seulement de réaliser une synthèse géographique bien concrétisée sur

### Montagnes éventrées du massif de Snowdon dans le Pays de Galles, dont l'homme exploite depuis plus d'un siècle les carrières d'ardoises.

des territoires bien définis, mais encore de la compléter par une pénétration écologique qui permet d'éclairer les efficacités fonctionnelles fondamentales. Si du point de vue géographique le paysage est une unité spaciale, du point de vue écologique il est une constellation d'écosystèmes.

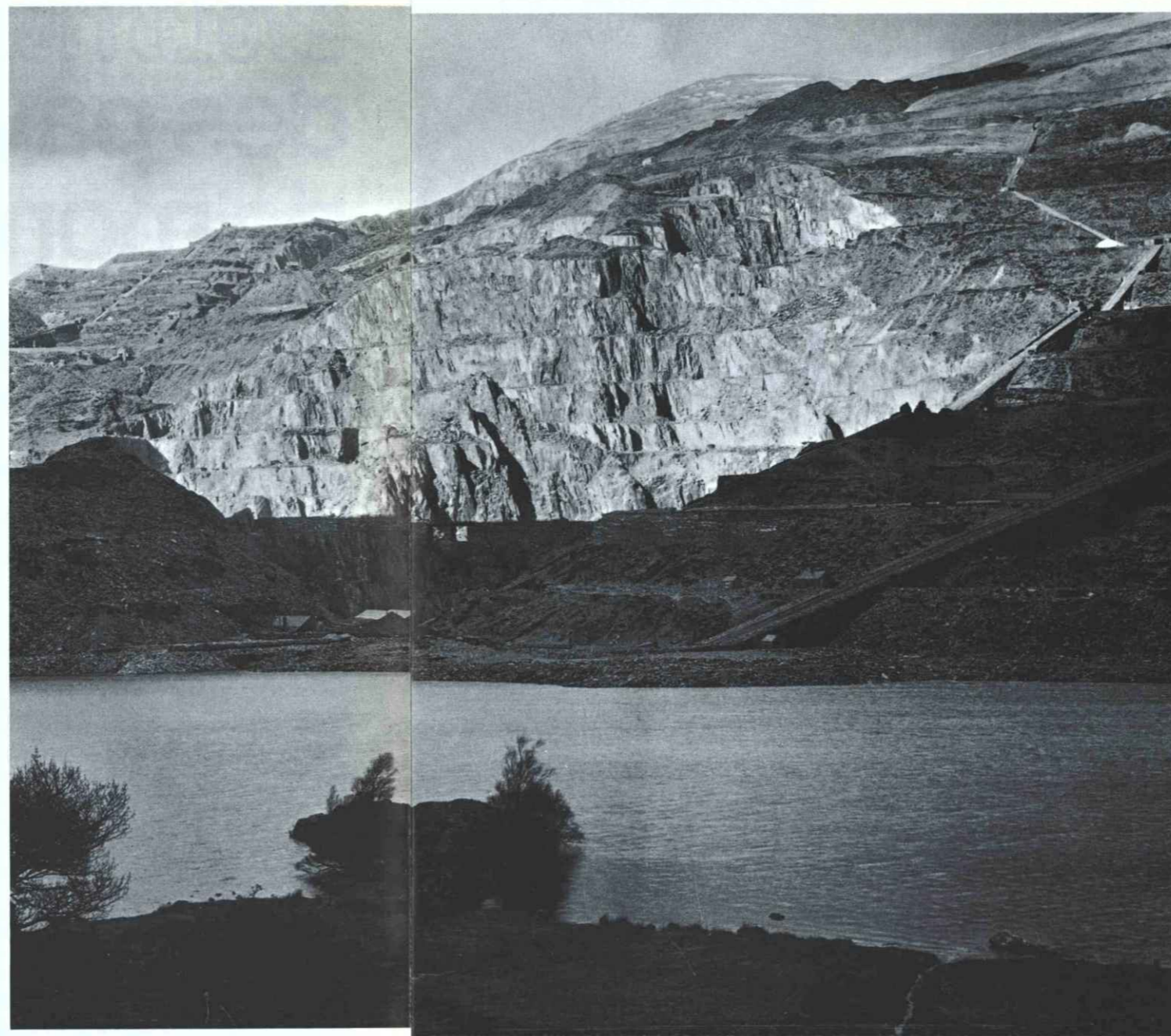
L'étude attentive et coordonnée d'un paysage de montagne devrait en effet permettre d'identifier les facteurs qui expriment la vitalité de l'environnement montagnard, dans le sens global et convenablement intégré qu'exige une conception écologique moderne. Cependant, cette vie du paysage est envisagée surtout en fonction de l'homme: on peut donc l'évaluer à travers l'appréciation du degré d'habitabilité du milieu, soit pour les hommes vivant en permanence dans les montagnes, soit pour les hommes qui cherchent de temps en temps un renouveau vital dans les montagnes. Une coexistence harmonisée des deux exigences constituerait la situation optimale.

Le problème de la montagne est donc celui de l'équilibre entre l'ordre physique, l'ordre biologique et l'ordre humain.

### Les facteurs d'ordre naturel

Les changements dans les paysages des montagnes européennes sont plus ou moins évidents selon les régions, c'est-à-dire selon les conditions physiques de départ qui caractérisent ces régions. Nous ne voulons certes pas nous rallier à l'ancien déterminisme géographique qui expliquait toutes les formes de paysage — même des paysages humanisés — par l'intervention de facteurs géographiques ou géomorphologiques d'ordre physique. Il est cependant indéniable que ces facteurs gardent une signification non négligeable.

Les différentes conditions régionales peuvent être actuelles ou historiques, mais les unes et les autres sont liées soit à une causalité naturelle soit à une causalité artificielle (anthropogène). Il n'est pas facile de distinguer nettement les deux ordres de facteurs. Il y a en effet des facteurs d'ordre naturel qui seraient sans grande conséquence sans l'action perturbatrice de l'homme.



Ces différences régionales sont avant tout des différences *zonales*, c'est à dire de latitude. De ce point de vue les montagnes européennes se groupent en quatre types assez nettement différenciés:

- type méditerranéen (péninsulaire et insulaires)
- type alpin (incl. préalpin)
- type de l'Europe centrale
- type nordique.

L'histoire naturelle de ces différents types de montagnes est essentiellement liée à l'histoire des événements climatiques résultant de la progression et du recul des glaciers ainsi que des fluctuations post-glaciaires. L'ana-

lyse pollinique des tourbières permet de donner un aperçu des changements de la couverture végétale des périodes préhistoriques et d'établir un tableau synchronique des périodes de forêts et des autres périodes préhistoriques. L'activité humaine est liée progressivement à ces événements; il est certain que l'homme du néolithique s'intégrait dans les écosystèmes forestiers de façon tout à fait naturelle, comme un «consommateur quelconque» — c'est surtout à l'âge de bronze que l'homme cultivateur étend son œuvre de défrichement en Europe centrale. La gravité des conséquences dépendait de la richesse végétale d'origine, qui variait elle-même en

fonction de la latitude. Les forêts de l'Europe moyenne étaient bien plus pauvres que les forêts méditerranéennes; à l'origine la forêt du Massif Armoricaire comptait, par exemple, tout au plus cinquante espèces de plantes ligneuses et l'activité humaine n'a eu pour seule conséquence que la destruction de l'if, nuisible aux troupeaux. On peut dire que les changements produits pendant les millénaires et les siècles passés étaient des changements de quantité plutôt que de qualité, dans les régions du Nord. Au Sud, il étaient à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Mais les différences régionales sont également dues à l'altitude. C'est ce

qui nous permet de souligner l'existence de nombreux points critiques. L'étagement climatique révélé par les étages de la végétation, implique l'existence de transitions entre ces étages. Ces zones de transition sont des endroits de compétition ou d'équilibre instable où l'intervention humaine peut produire de vastes transferts. La transition la plus critique est certainement constituée par la limite supérieure des forêts qui a été abaissée presque partout grâce à des déboisements devenus irréparables.

La combinaison des facteurs zones et étages a été déterminante pour l'histoire des paysages de montagne. Les montagnes de type nordique manquent de l'étage des prairies, très développé dans le type alpin (dans les montagnes du Nord de la Russie, cet étage est remplacé par les toundras). Dans les régions méditerranéennes et plus particulièrement dans les régions arides, les forêts ne se rencontrent que sur les calcaires, à un niveau très bas situé entre les steppes de la basse montagne et les prairies très clairsemées ayant elles aussi un aspect de steppe. Il est évident que le pâturage et le déboisement ont produit en ces endroits des dégradations pratiquement irréparables: les montagnes de la Grèce, des îles italiennes, de l'Espagne en sont des exemples frappants.

### Les facteurs d'ordre artificiel

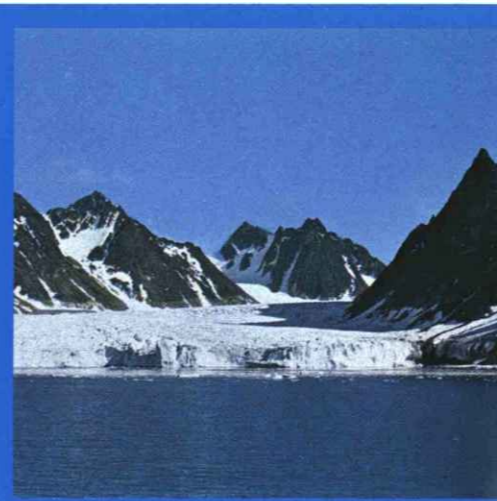
Le facteur le plus ancien du changement des paysages de montagne a certainement été le pâturage qui a provoqué une dégradation très étendue et très intense de la végétation dans le bassin méditerranéen. Les landes, les garrigues, les broussailles composées de plantes épineuses ou toxiques, à l'apparence très pittoresque et aux floraisons splendides, qui dominent les pentes rocaillieuses des montagnes insulaires et péninsulaire, sont le résultat d'une destruction millénaire. Au sujet de la Corse, Tricart parle d'un véritable «ennoyage progressif du pays sous la pierraille». Dans les montagnes de l'Europe moyenne, le pâturage a été bien moins dévastateur; il a toutefois conduit à l'établissement d'un paysage forestier très répandu: celui des forêts-parcs, c'est-à-dire de forêts éclaircies, entrecoupées de prairies. Ces bois perdent beaucoup de leur productivité et protègent bien moins les pentes du ruissellement.

La pratique des feux de brousse très répandue dans les zones de pâturage des régions intertropicales est devenue un facteur géomorphogénique

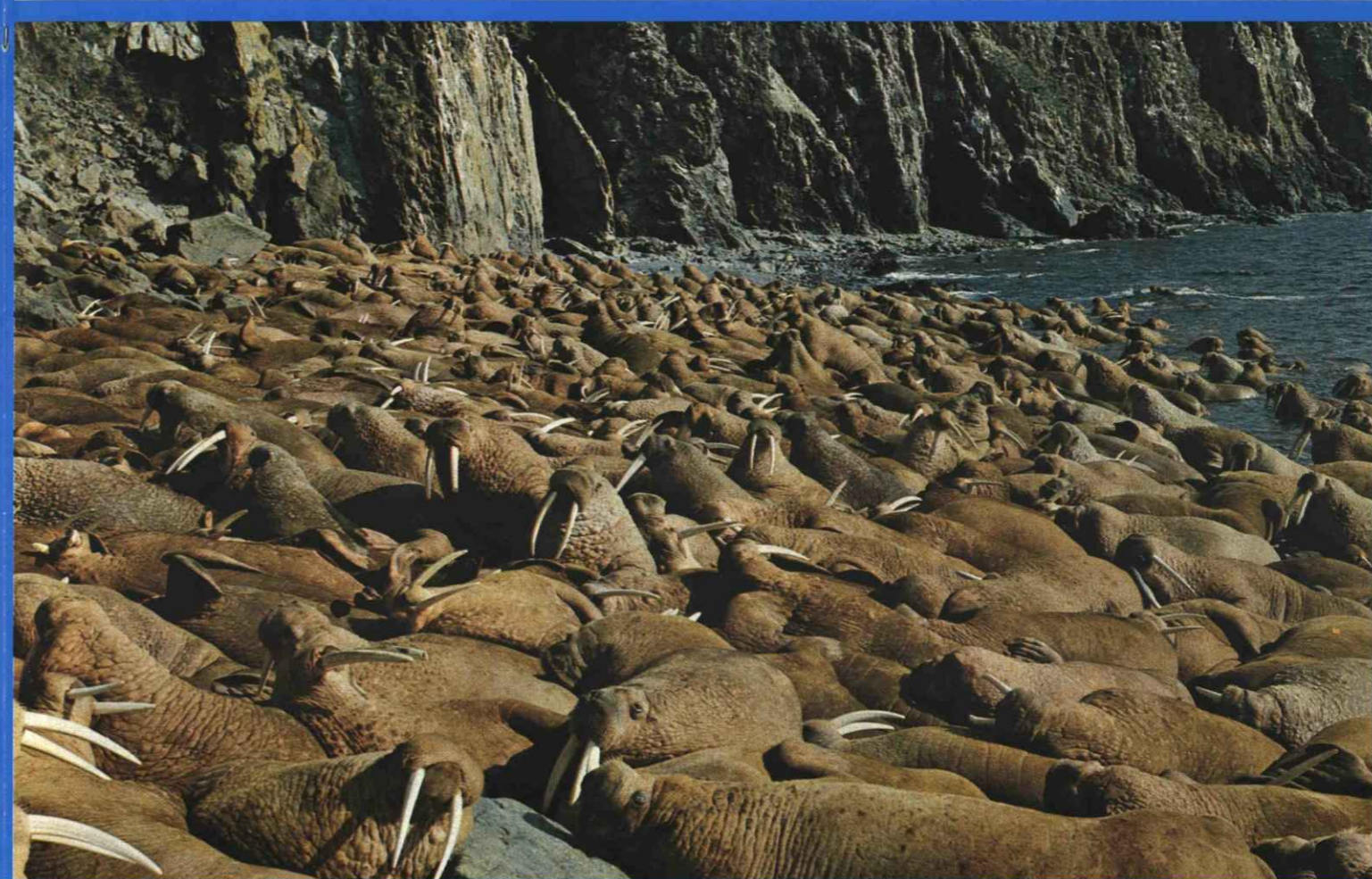
(suite p. 16)



# LA VIE SAUVAGE DANS L'ARCTIQUE

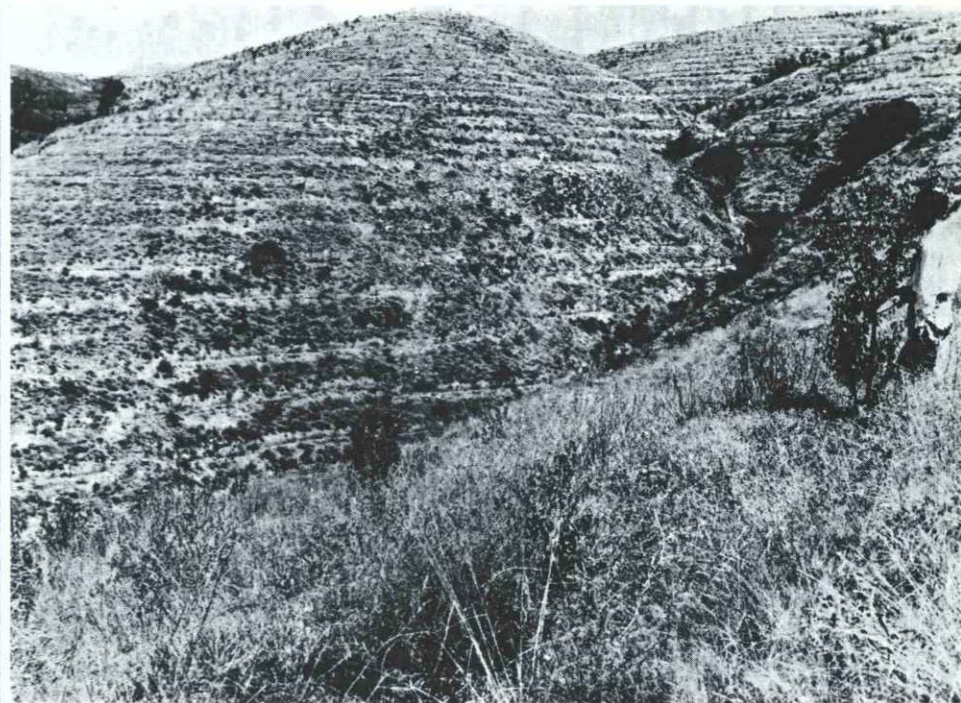
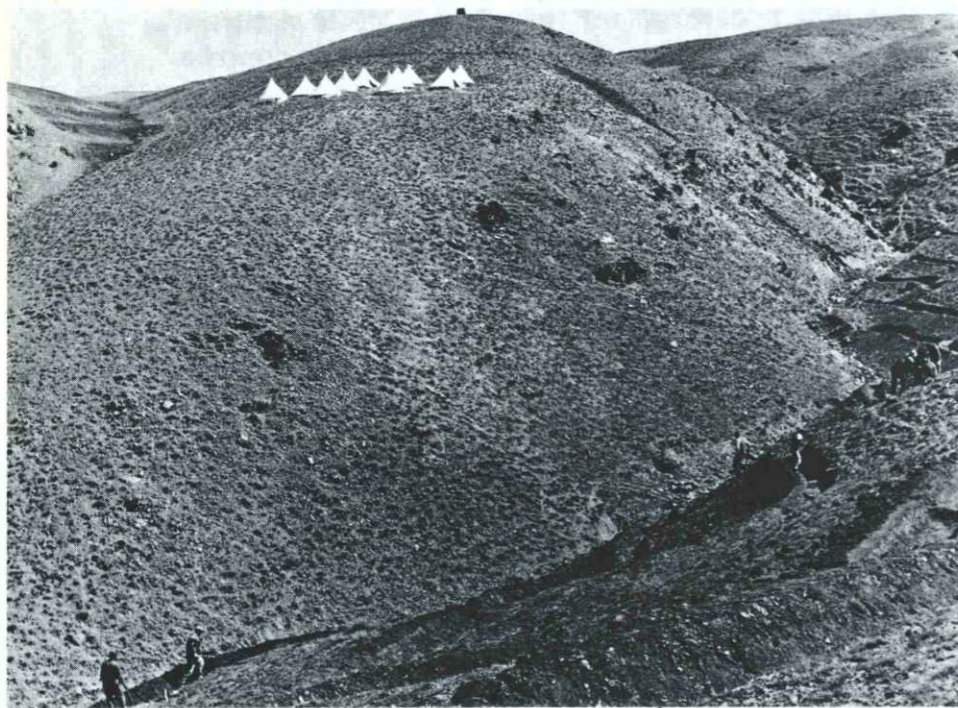


La diversité apparemment inépuisable de la nature n'a jamais cessé de fasciner l'homme. Dernière contrée inviolée de l'Europe, le Grand Nord nous offre ses richesses lorsqu'après un hiver aride et interminable, la vie renaît dans toute sa splendeur sur les lacs, la toundra et les collines de l'Arctique.



L'homme exploite ces richesses et bien souvent, inflige ainsi des cicatrices profondes et durables. En raison de son caractère unique, le Grand Nord mérite toute notre attention.





M. Geylik

d'une extrême importance. Ceci concerne non seulement les régions méditerranéennes mais toutes les régions européennes car les feux dont l'accidentalité est souvent douteuse, se multiplient dans les forêts tempérées. Les paysages à Ericacées sont favorisés par la sélection provoquée par le feu et le pâturage.

Les vastes étendues de la grande fougère *Pteridium aquilinum*, aux teintes allant du vert au rougeâtre et qui caractérise tant de régions méridionales et atlantiques, sont une autre conséquence du déboisement et du feu.

En ordre chronologique, l'agriculture apparaît après le pâturage. Actuellement, elle est en régression dans les montagnes mais elle a connu des périodes d'expansion extraordinaire, sous l'impulsion d'exigences économiques après les guerres. Ces cultures, après avoir épuisé les ressources fertiles, accumulées par les forêts, appauvrissent les sols (érosion chimique) et après leur abandon ouvrent la voie à une dégradation très poussée (érosion physique). De l'érosion, on passe au ravinement qui crée parfois de véritables paysages «lunaires» tels ceux de certaines régions du Sud (en Sicile et en Calabre par exemple). Ces processus s'achèvent lorsque l'érosion a détruit les derniers vestiges du sol et découvre la roche, sur laquelle va s'exercer l'érosion mécanique de fragmentation. Les paysages pierreux et rocailleux de cette origine, sont très nombreux et très bien connus autour de la Méditerranée. On retrouve ces mêmes phénomènes dans les montagnes humides,

dans le Jura et les Alpes par exemple, mais là, la végétation développe une très grande puissance de recolonisation et la couverture peut être reconstituée en 4 ou 5 ans, surtout sur les terrains marneux.

De nouveaux paysages se sont formés lorsque l'homme a entrepris de lutter contre l'érosion. Il suffit de citer les pentes à terrasses très répandues dans les régions méditerranéennes.

Au sujet du paysage des forêts, il faut rappeler également le développement des taillis, connu sous le nom de coppicing en Angleterre. Il s'agit là d'une coutume assez ancienne qui se rattache à la *silva minuta* du Moyen Age et qui a changé l'aspect de bien des régions forestières européennes. Pourtant, ces derniers temps, de nombreux pays en reviennent à la reconstitution de la futaie.

La destruction des forêts à la suite des défrichements, des feux, de la surexploitation est un fait bien connu. Elle se manifeste du point de vue du changement des paysages essentiellement par le dépouillement de régions entières et l'abaissement des limites supérieures des forêts qui a pour corollaire la formation de prairies pseudo-alpines sur les sommets découverts.

#### Situation actuelle

De nos jours, la montagne subit de nouvelles modifications sous l'impulsion des exigences humaines actuelles, avec une rapidité croissante et irrésistible.

Le dépeuplement progressif des montagnes conduit à la rupture de l'équilibre séculaire entre l'homme et la nature. L'abandon d'un milieu depuis longtemps adapté à une coexistence harmonieuse, signifie la décadence des structures établies et presque naturelles, telles l'utilisation régulière des prairies, la régulation des eaux, etc. sans compter la perte des traditions, des coutumes, des activités artisanales qui constituaient une richesse de la vie humaine en montagne. Un processus inverse est constitué par le tourisme qui envahit la montagne, augmente chaque année, atteignant les dimensions d'une migration périodique interne. La montagne acquiert ainsi des fonctions économiques nouvelles et considérables.

Elle attire les constructeurs de routes, de logements, de villages touristiques, d'hôtels. De nombreux économistes rêvent d'une réanimation de la montagne, qui pourrait contrebalancer le dépeuplement mais bien d'autres doutent de l'efficacité de cette solution. Ils mettent en garde contre un développement tumultueux pouvant entraîner la rupture des équilibres physiques et biologiques des structures naturelles, la dégradation des beautés naturelles et craignent enfin un nouveau déclin économique. La solution la plus raisonnable doit allier un développement du tourisme à l'amélioration des conditions de vie de la population autochtone. Les naturalistes et les écologistes en particulier, rendent le tourisme responsable de la destruction de la flore, de la végétation, de la vie sauvage, des

**Prix d'une déforestation irréfléchie: un labour considérable aux résultats trop souvent décevants, sans compter l'altération du climat et l'érosion du sol.**

**Terrasses et reboisement pour empêcher l'érosion du sol en Turquie. Le même flanc de montagne en 1962, 1963 et 1966.**

**Où l'homme n'a pas meurtri le paysage... mais a su l'aménager en harmonie avec la nature.**



Werner Stuhler/Bavaria

sols, des équilibres biologiques pluri-millénaires. Les forêts sont spécialement menacées; il est indispensable d'établir une nouvelle politique d'aménagement et de gestion des ressources forestières. Les différentes utilisations doivent être réparties et non pas superposées. Il faut réserver certaines forêts aux loisirs pour éviter qu'elles ne soient toutes submergées. Les sports d'hiver soulèvent le problème non seulement de la construction des routes, des hôtels mais aussi

des remonte-pentes, problème propre à toutes les montagnes neigeuses européennes. Une collaboration étroite entre les écologistes, les urbanistes et les géomorphologistes est nécessaire pour réaliser une planification acceptable du point de vue économique, esthétique et de la conservation de la nature.

Enfin, la construction des barrages hydroélectriques soulève elle aussi de grandes difficultés. Ce problème a souvent été débattu, en particulier au

▲ Congrès de Caracas en 1952. Un grand nombre de ressources naturelles d'intérêt scientifique et esthétique ont été sacrifiées à ces installations et les risques augmentent encore à l'avenir.

Il y a des solutions à tous ces problèmes, mais elles contribuent elles aussi à la métamorphose des paysages de montagne. Le remplacement des espèces silvicoles disparues par d'autres espèces (conifération par exemple) a des conséquences d'ordre biologique assez redoutables. Les déguisements des constructions, des routes, des escarpements apportent des avantages plus apparents que substantiels.

Le meilleur remède est la reconstruction dirigée, basée sur les lois naturelles, utilisant les dynamismes spontanés qui se développent dans les différentes zones et étages. Ceci peut être réalisé facilement dans les parcs nationaux et régionaux mais aussi dans les parcs moins bien protégés et même les régions reboisées. Il faut retourner à l'école de la nature vivante, la seule qui soit valable. Les utilisations de la montagne seront elles aussi plus durables parce que la conservation de la nature c'est l'assurance de la conservation de la productivité de la nature.



# ...NOUVELLES...NOUVELLES...NOUV DE STRASBOURG

## UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Les notions de conservation de la nature et d'écologie devraient être introduites dans les programmes d'enseignement, et ce à tous les niveaux et dans toutes les disciplines concernées. Cette recommandation a été adressée aux gouvernements des Etats-membres par le Comité des ministres le 30 juin 1971.

Il serait présomptueux de vouloir changer fondamentalement les structures d'enseignement et les programmes scolaires dans un proche avenir, mais il est dès maintenant indispensable d'étudier la façon d'intégrer les notions de conservation de la nature et de l'écologie dans les différentes disciplines classiques concernées. C'est à dire: les sciences humaines, les sciences naturelles, les sciences appliquées.

A mesure que l'enfant grandit, il doit prendre conscience du fait que l'homme s'installe dans la nature (dont il fait du reste partie), qu'il la transforme et l'exploite. Les problèmes que ces actions font naître, ne peuvent être traités que dans une perspective multidisciplinaire.

Il y aura donc intérêt à aborder ces problèmes par thèmes, qui seront éclairés par les diverses disciplines mises en cause, et adaptés au niveau d'éducation envisagé.

### Niveau des écoles maternelles

*Respect de toute forme de vie.*

Soins à donner aux animaux (nourriture, boisson, abris, nichoirs, etc.) et aux plantes.

### Niveau des écoles primaires

*Etude du milieu*

Susciter de façon générale l'intérêt pour la nature et l'étude du milieu; introduction:

à l'interdépendance des êtres vivants par l'étude de communautés naturelles (la forêt, l'étang, le bocage, la montagne, la plage, etc.) mais aussi de communautés artificielles (le parc, les champs, la ville, etc.);

aux influences de l'homme sur la nature et réciproquement; aux ressources naturelles vitales: eau - air - sol - flore et faune.

*Education civique (morale laïque ou religion)*

respect de la vie et des êtres vivants; devoirs de la jeunesse, particulièrement son comportement vis-à-vis de la nature.

Une part importante doit être consacrée à l'étude sur le terrain, les observations dans la nature et les actions pratiques en faveur de la conservation de la nature.

### Niveau des écoles secondaires

*Biologie*

notions fondamentales d'écologie:

- interdépendance du monde vivant et du milieu physique, communautés végétales et animales;
- notion de la biosphère;
- chaînes trophiques;
- flux d'énergie;
- cycles de C, O<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>O (voir géographie);
- pyramides écologiques, dynamique des populations, sélection naturelle, surpopulation;
- équilibres naturels et leur dynamique, ruptures d'équilibre, par exemple par introduction d'espèces inadaptées;
- successions, climats, écosystèmes;

actions de l'homme sur la répartition des espèces; importance de la sauvegarde du capital génétique; signification et importance des réserves naturelles et autres sites protégés; effets des pesticides sur les équilibres naturels.

*Géographie*

notions de la biosphère (voir biologie);

le cycle de l'eau (voir aussi physique);

la formation et l'évolution des sols; influence de l'homme sur le paysage; possibilités, limites, dangers, bilan:

- étude de quelques techniques intéressantes de mise en valeur (irrigation, drainage, reboisement,

«dry farming», «game cropping», «sea farming», etc.);

- étude des phénomènes tels que les différents types d'érosions, l'eutrophisation, la désertification, le surpâturage, la salinisation, etc.;

répartition dans le monde des ressources naturelles (voir aussi économie):

- besoins et disponibilités;
- ressources renouvelables et non renouvelables; leur gestion rationnelle;

aménagement du territoire, nécessité, exemples.

*Chimie*

Phénomènes de synthèse et de décomposition, cycles du C, O<sub>2</sub>, H<sub>2</sub> (voir biologie), mais mettant en lumière le processus chimique de la synthèse chlorophyllienne. Le rôle de CO<sub>2</sub>, -CO<sub>3</sub>, -HCO<sub>3</sub>, etc.;

Etude des pollutions et de leurs dégâts:

- de l'atmosphère: aérosols, fumées CO, -SO<sub>2</sub>, -H<sub>2</sub>S, -O<sub>3</sub>, -NO, -NO<sub>2</sub>, etc.;
- des eaux douces: phénols et détergents;
- des eaux marines: hydrocarbures;
- pollution des sols.

*Physique*

cycle de l'eau (voir biologie, géographie et chimie);

pollution de l'atmosphère: aérosols (voir chimie);

pollution des eaux douces; phénols et détergents (voir chimie);

pollution des eaux marines (hydrocarbures) (voir chimie);

influence des radiations: radioactivité et problème des déchets radioactifs.

*Histoire*

grandes étapes de l'histoire humaine et l'emprise grandissante de l'homme sur la nature: de l'outil préhistorique aux moyens techniques modernes;

les troubles et les guerres suite à des ruptures d'équilibre entre l'homme et son milieu, les grandes migrations humaines;

le déclin de civilisation dû à une mauvaise utilisation des ressources naturelles, exemples.

*Economie*

(si ce cours n'est pas donné, les points ci-après peuvent être repris au programme de géographie)

gestion rationnelle ou irrationnelle des ressources naturelles;

la faim dans le monde: origine, évolution de la situation, remèdes, nouvelles sources de protéines, etc.;

suites économiques de rupture d'équilibres, p. ex. par l'introduction d'espèces inadaptées.

*L'Homme dans la société: politique, civisme, éthique, morale, religion*

respect de la vie;

respect du bien d'autrui, fruit de son travail;

devoirs civiques et responsabilités en ce qui concerne l'environnement;

solidarité de tous les citoyens vis-à-vis de leurs contemporains et des générations à venir, coopération internationale;

démographie et conséquences d'une explosion démographique, responsabilités dans ce domaine;

comportement dans la nature.

## ACCORD EUROPÉEN SUR LES DÉTERGENTS

L'apparition sur le marché de détergents synthétiques a considérablement facilité les opérations de lavage et de nettoyage. Leur emploi a commencé à se répandre il y a une quinzaine d'années, ce qui a posé des problèmes sur le plan du traitement des

eaux usées: en effet, ces détergents ont donné naissance à une nouvelle forme de pollution des eaux qui s'est manifestée surtout par la formation de grandes quantités de mousse sur les cours d'eau. En accord avec les pouvoirs publics, les fabricants ont assez rapidement mis au point des produits de type nouveau. Les agents de surface de ces nouveaux produits sont biodégradables (ces détergents sont «doux» alors que ceux qui étaient employés jusqu'alors étaient «durs»). Ils sont éliminés en grande partie au cours du traitement normal des eaux usées et l'autoépuration qui se produit dans les cours d'eau contribue également à leur élimination.

Dans beaucoup de pays, les pouvoirs publics ont pris des mesures, ou sont sur le point d'en prendre, pour limiter l'emploi des détergents durs.

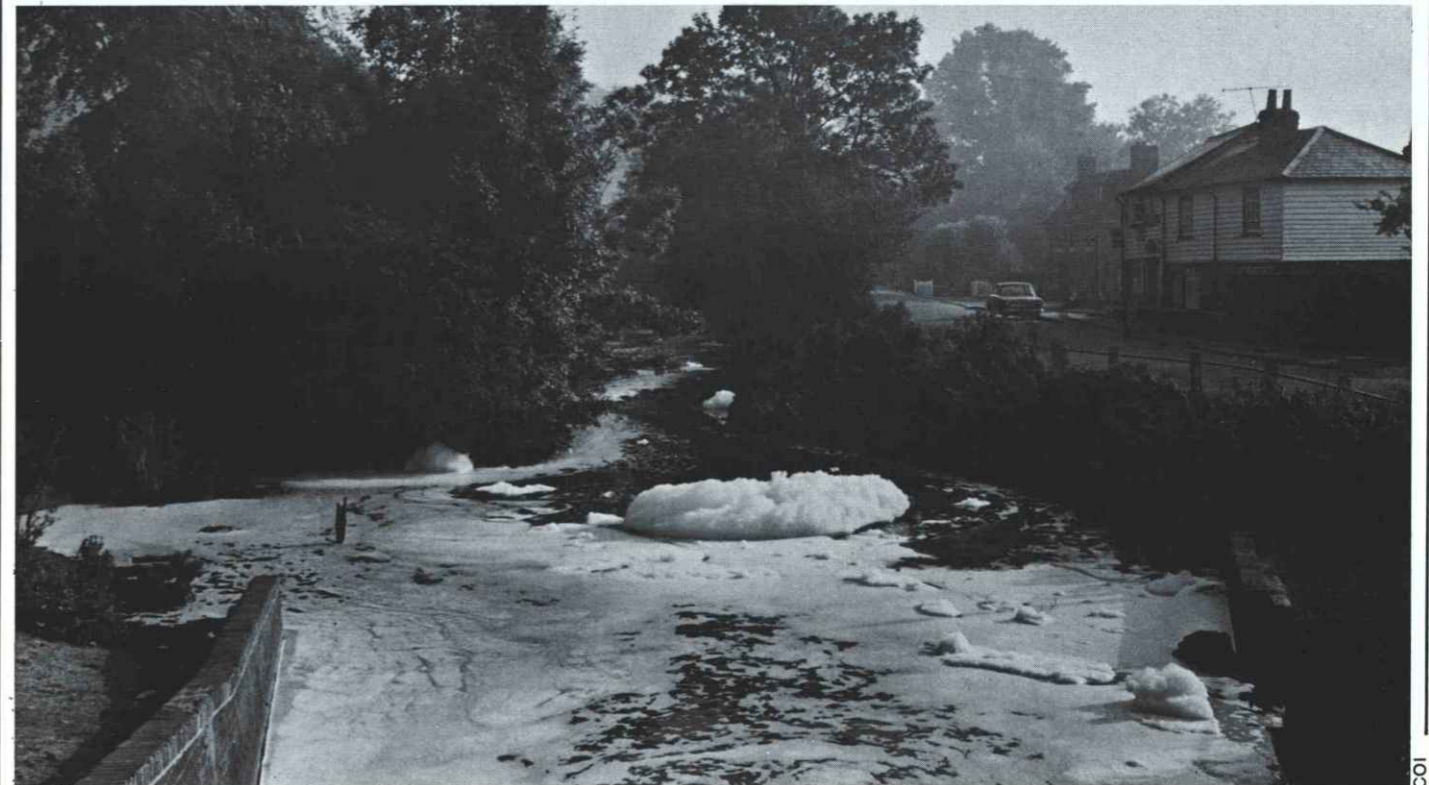
En 1968, le Conseil de l'Europe (Accord Partiel) a établi un Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage. Le but visé est de réduire la pollution des eaux et de protéger ainsi l'approvisionnement en eau de la population, de l'agriculture et de l'industrie tout en contribuant à la sauvegarde de la nature.

Cet accord stipule que le degré de biodégradabilité doit être d'au moins 80 %, chaque pays restant libre de fixer le degré exact de biodégradabilité requis, 80 % ou plus, en fonction de la situation qui lui est propre. Cet accord est entré en vigueur en fé-

vrier 1971 après avoir été signé par le Royaume-Uni et le Danemark sans réserve de ratification, signé et ratifié par la Belgique, la France et les Pays-Bas et signé, mais sous réserve de ratification, par la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg. Différentes méthodes ont été proposées pour vérifier, par la détermination du pourcentage de biodégradabilité, si les agents de surface contenus dans les détergents existant sur le marché satisfont à ces exigences. L'OCDE a récemment préconisé des méthodes de contrôle en vue de leur adoption sur le plan international. Ces méthodes consistent en un test de triage et un test de confirmation, plus compliqué, fondé sur la simulation de ce qui se passe dans les installations de traitement biologique des eaux usées.

L'apparition des produits biodégradables n'a pas résolu tous les problèmes soulevés par les détergents synthétiques (par exemple digestion des boues, toxicité et interférence avec le transfert d'oxygène) mais elle a marqué un net progrès et les travaux dans ces domaines se poursuivent.

**La rivière Lee dans le Hertfordshire, Angleterre, avant la limitation de l'emploi des détergents industriels non bio-dégradables.**



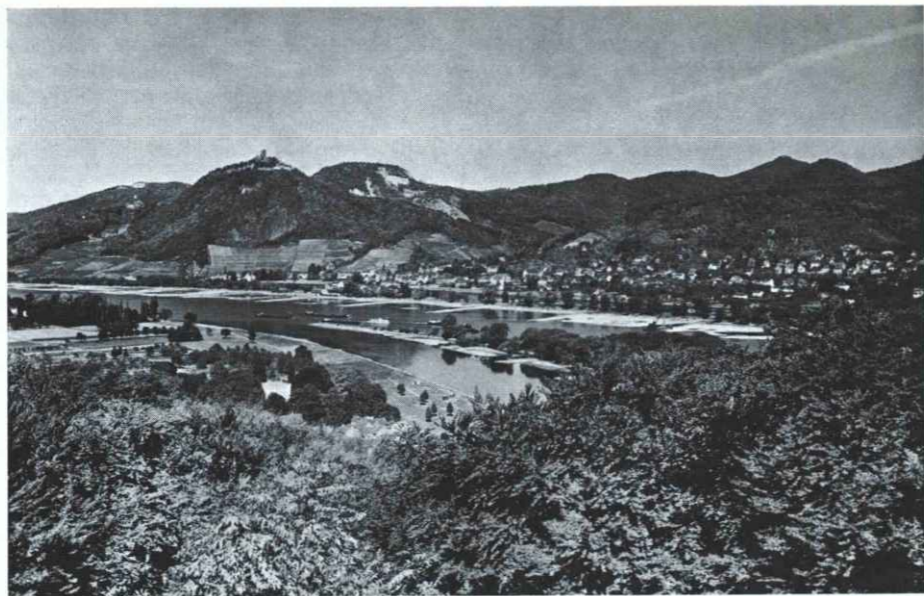
## OCTROI DU DIPLÔME EUROPÉEN À LA RÉSERVE DES SIEBENGEIRGE...

Cette ancienne chaîne de collines volcaniques située à l'est du Rhin, juste au sud de Cologne, et qui constitue l'une des réserves naturelles les plus célèbres d'Allemagne vient de recevoir, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 15 octobre 1971, le diplôme du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde de la nature.

En dépit de la proximité des zones fortement peuplées de la vallée du Rhin, les autorités allemandes ont réussi à conserver à ce beau paysage son caractère essentiellement boisé. La réserve attire non seulement les touristes amateurs d'excursions en bateau sur le Rhin, mais aussi des géographes, géologues, botanistes et zoologistes. Les Universités de Bonn et de Cologne ont presque à leur porte, pour leurs travaux sur le terrain, ce site merveilleux qui, depuis sa constitution en réserve naturelle en 1922, a été soigneusement protégé.

Après une enquête approfondie, le Groupe de travail sur la flore, la faune et les paysages du Conseil de l'Europe, a acquis la conviction que les mesures de contrôle et les plans prévus pour cette région justifiaient la remise du diplôme européen pour une période de cinq ans.

La direction de ce parc naturel est tenue de soumettre un rapport annuel au Conseil de l'Europe qui pourra ainsi s'assurer du maintien de la qualité de la gestion.



Panorama des Siebengebirge. Vues du Rhin, cinq des «sept montagnes» à l'arrière plan.

Dr H Offner



Parc National des Abruzzes. Au centre de la photo, un groupe de chamois (*Rupicapra rupicapra*) perchés sur un rocher.

Paul Géroude/WWF

## ...ET AUX ABRUZZES

Le même diplôme va être remis, ce printemps, aux autorités responsables du Parc national des Abruzzes, dans l'Apennin central, où les ours, les loups, les chats sauvages, les loutres, le chamois et les chevreuils comptent parmi les animaux protégés. Beaucoup de mammifères plus petits ont développé des caractéristiques propres à la région; il existe, par exemple, une variété locale de hérissons (*Erinaceus europaeus meridionalis*) et une taupe (*Talpa romana major*) plus grosse que la taupe commune.

Les ours de cette zone constituent également une variété particulière (*Ursus arctos marsicanus*) et les loups (*Canis lupus italicus*) y sont plus grands que le loup européen (*Canis lupus lupus*) et de couleur différente. De mémoire d'homme certaines parties de la forêt n'ont jamais été exploitées et certains bois de chênes épais abritent une flore très riche.

On peut citer parmi la multitude des fleurs intéressantes dans les Abruzzes l'orchidée cypripède (*Cypripedium calceolus*) et la renoncule alpestre (*Ranunculus alpestris*) qui poussent dans les prairies, le silène ou fleur d'Arménie (*Silene armeria*), la saxifrage (*Saxifraga cuneifolia*) que l'on trouve dans les forêts et la saponaire (*Saponaria bellidifolia*) qui fleurit dans les rochers.

Le fait que le parc reste ouvert aux touristes tout en servant de refuge à une telle variété de plantes et d'ani-

maux caractéristiques suffit à démontrer la compétence de ceux qui en assurent la gestion.

## CINQ ANS DE DIPLÔME EUROPÉEN

Le Parc national du Peak District, en Grande-Bretagne, la Réserve naturelle des Hautes Fagnes, en Belgique, et la Réserve naturelle de Camargue, en France, se sont vus tous trois renouveler cette année leur Diplôme eu-

ropéen pour une période de cinq ans, ce qui les place sous le patronage du Conseil de l'Europe jusqu'en 1976.

Certes, depuis le premier octroi du Diplôme, il y a cinq ans, les pressions qui s'exercent sur ces sites renommés se sont considérablement accrues; toutefois, le Comité européen a estimé que les mesures appropriées avaient été prises pour faire face à ces pressions et qu'il pouvait donc recommander le renouvellement du Diplôme, sous réserve de recevoir régulièrement des rapports annuels satisfaisants.

## ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME

'Quels droits faut-il prendre en considération dans une société en voie d'expansion démographique et disposant des techniques qui multiplient presque à l'infini l'emprise de l'homme sur les choses...'

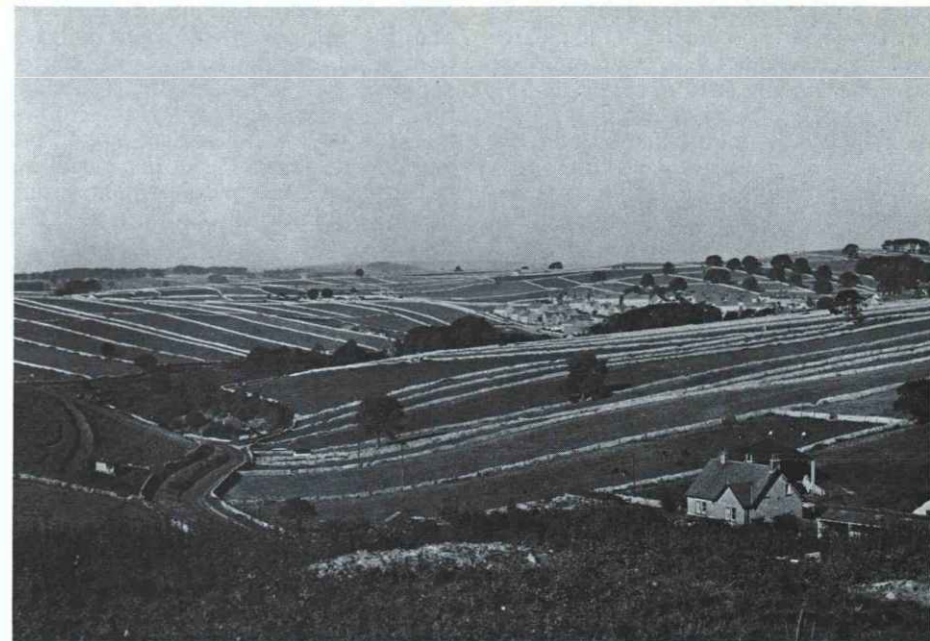
'Faut-il créer de nouveaux droits de l'homme dans des domaines où sa protection est devenue vitale; droit à l'environnement décent et non nocif...'

Tels étaient quelques-uns des thèmes discutés par les parlementaires et les experts juridiques réunis à Vienne du 18 au 28 octobre, pour la Conférence Parlementaire sur les Droits de l'Homme organisée par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Cette conférence a montré que des progrès étaient difficiles à réaliser en ce domaine, en raison du dilemme suivant: les propositions pour créer le droit des individus à un environnement décent et non nocif impliquent en même temps des obligations pour la société dont ces mêmes individus sont les membres.

Néanmoins, suite à un référendum du début de cette année, une clause a été insérée dans la Constitution helvétique, suivant laquelle la Confédération devait promulguer des lois sur la protection de l'homme et de son environnement naturel contre des effets nocifs. Il semble que, malgré les difficultés juridiques, des progrès ne manqueront pas d'être réalisés en ce domaine.

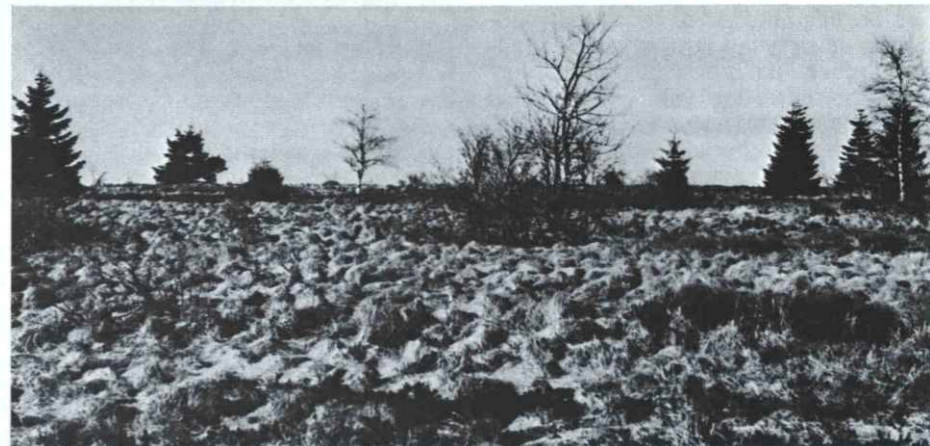
## A PROPOS DES MONUMENTS HISTORIQUES

La campagne du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde et la réanimation des monuments et sites d'intérêt historique ou artistique a été le thème principal d'un colloque organisé récemment par la Conférence européenne des Pouvoirs Locaux à Split (Yougoslavie). C'est à juste titre que la première réunion du Conseil de l'Eu-



Murs de pierres sèches dans le Peak District révélant la structure agraire médiévale.

Peak Park Planning Board



Les tourbières des Hautes Fagnes, qui permettent à de nombreux scientifiques européens d'effectuer leurs études sur les analyses polliniques.

Pierre Didier



La Camargue, royaume des chevaux sauvages et des taureaux, mais avant tout un delta en grande partie inviolé, terre d'élection de nombreux oiseaux rares.

Conseil de l'Europe

rope consacrée à ces questions se soit tenue dans ce pays, car l'expérience et les réalisations de la Yougoslavie en cette matière sont exceptionnelles. Environ 150 représentants des principales villes historiques d'Europe ont participé au colloque. Des rapports y ont été présentés sur les travaux antérieurs du Conseil aux niveaux parlementaire, intergouvernemental et à celui des pouvoirs locaux. La réunion avait pour but un échange d'expériences nationales et locales et la définition de lignes directrices internationales face aux problèmes économiques, sociaux et techniques qui doivent être résolus pour protéger le patrimoine européen dans sa richesse et sa variété. Les participants ont également examiné en détail, avec l'aide de spécialistes, les questions de planification et de financement que soulèvent la rénovation urbaine et la réanimation des centres historiques, questions dont beaucoup peuvent et doivent être réglées par les Pouvoirs Locaux de leur propre initiative.

Les participants au colloque ont conclu qu'un système permettant l'échange d'idées, d'expériences et d'informations entre les villes historiques d'Europe serait très utile à la sauvegarde de notre héritage commun dont la valeur est inestimable. Le Conseil de l'Europe examine maintenant ces propositions en priorité, dans le cadre du Comité des monuments et sites, récemment créé, et de la Conférence européenne des Pouvoirs Locaux.

## UN PLAN QUINQUENNAL POUR LA SAUVEGARDE DES MONUMENTS EUROPÉENS

La première phase d'un programme quinquennal destiné à renforcer la coopération pour la sauvegarde des sites et des monuments historiques de l'Europe est entrée en vigueur lors de la séance inaugurale qu'a tenue à Strasbourg, du 29 novembre au 3 décembre 1971, le Comité des monuments et des sites du Conseil de l'Europe nouvellement créé.

Depuis 1963, le Conseil de l'Europe, et en particulier son Assemblée consultative, fait campagne en faveur de la sauvegarde et de la réanimation de groupes et de zones de bâtiments présentant un intérêt historique ou artistique. Alors que la Conférence européenne des pouvoirs locaux poursuivait cette tâche au niveau local, en 1969 se tenait à Bruxelles une Conférence des ministres européens responsables de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier. Dorénavant des représen-

tants des départements ministériels chargés du patrimoine culturel rencontreront régulièrement des représentants de départements responsables de l'aménagement du territoire au sein de ce nouveau Comité des monuments et sites, qui fait partie de la Direction de l'environnement et des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe.

Ce comité sera donc chargé d'encourager la coopération, aux niveaux européen et national, entre les pouvoirs publics responsables des monuments et des sites d'une part, et les pouvoirs publics chargés de l'aménagement du territoire d'autre part. Entre autres tâches, le Comité a décidé de mettre en place un système d'échanges d'informations, d'élaborer une charte pour la sauvegarde des monuments et des sites et de lancer une Année européenne du patrimoine culturel immobilier.

## LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT

Réunis en colloque, l'an dernier, des hommes politiques, des techniciens, des administrateurs venus de tous les points d'Europe ont lancé un appel aux gouvernements afin que ceux-ci prennent des mesures propres à améliorer l'hygiène du milieu et protéger leurs ressortissants de l'insalubrité sous toutes ses formes: aliments contaminés, logements, accumulation incontrôlable des déchets et de la pollution.

Ce colloque a réclamé l'harmonisation internationale des règlements d'hygiène alimentaire concernant en particulier les résidus tolérables dans les aliments, l'adoption de normes minimales en matière de logements. Enfin, il a préconisé une collaboration internationale pour fixer les critères de qualité de l'environnement et instituer les systèmes de contrôle et pour empêcher la pollution des côtes et le déversement des déchets en mer.

## LA RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La révolution démographique qui affecte l'humanité depuis deux siècles et qui est un phénomène unique dans l'histoire de la vie sur la terre est sans aucun doute un facteur déterminant pour l'avenir de notre environnement. Pendant des centaines de milliers d'années, une fécondité non dirigée très élevée a contrecaréné une mortalité également très élevée. La chute du taux de la mortalité, qui a provoqué un accroissement considérable et per-

manent de la population, a marqué la première phase de la «révolution». Dans une seconde phase, la fécondité a diminué, elle-aussi, réduisant ainsi progressivement les accroissements de la phase antérieure. Dans la troisième phase à laquelle nous accédons aujourd'hui, l'humanité pourrait obtenir une fécondité et une mortalité dirigées.

Les incidences de cette révolution ont été examinées en détail par quelque 200 spécialistes de ces problèmes, parlementaires et représentants d'organisations internationales, à la 2ème Conférence démographique européenne organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg en septembre dernier.

Au cours des débats, qui ont eu un caractère essentiellement pratique, il est apparu que la démographie, discipline relativement nouvelle, s'était développée considérablement grâce à la première Conférence démographique européenne de 1966. En outre, l'un des principaux objectifs de la 2ème conférence a été atteint: les pouvoirs publics ont été sensibilisés aux conséquences à long terme de la révolution démographique.

## LES PHOQUES MOINES DE MÉDITERRANÉE EN TURQUIE

A la suite de la note sur les phoques moines de Méditerranée (*Monachus monachus*) paru dans le N° 8 de «Natura» au printemps de 1971, l'agence nationale du Centre en Turquie nous a communiqué les informations suivantes sur ces mammifères en voie d'extinction.

On trouve des phoques moines sur les côtes turques de la Mer Noire, de la Mer de Marmara, de la Mer Egée et de la Méditerranée. Il n'y a pas eu d'inventaire scientifique mais d'après les comptes rendus des pêcheurs le nombre de ces animaux diminue, sans doute en raison de la chasse et des dégâts causés aux lieux de reproduction (grottes à entrées sous-marines). Pour l'instant ces mammifères ne sont pas protégés en Turquie. Ils le seront bientôt dans la péninsule de Bodrum si le plan tendant à faire de cette région un parc national est adopté. Des études complémentaires sont prévues et on espère qu'elles conduiront à la sauvegarde des phoques moines dans toute la Turquie.



# NOTES BREVES

## Mortalité par pollution de l'air

A New-York, quelque 10 000 décès peuvent être imputés chaque année à la pollution de l'air d'après un rapport du collège de médecine Albert Einstein. Les chercheurs de ce collège ont en effet étudié plus de 500 000 certificats de décès et les données quotidiennes relatives à la teneur en SO<sub>2</sub>, à la densité des fumées et aux variations de la température. Ces études ont permis de démontrer qu'environ 10 000 personnes meurent chaque année prématurément à cause de la pollution qui sévissait le jour de leur mort ou les jours qui l'ont précédée immédiatement.

Rapport 1971 sur la pollution de l'air et de l'eau (9 (27) 271).

## Groupe pour la conservation des zones humides

Un groupe de travail où sont représentés la FAO, le PBI, le BIRS, l'UICN, la SIL et l'UNESCO a été chargé de consulter les organismes intéressés et de définir les mesures à prendre pour la conservation des zones humides, de consulter l'UICN et d'autres organismes intéressés, pour la coordination des activités touchant les projets AQUA, MAR et TELMA, de conseiller l'UICN et d'autres organismes intéressés sur les questions ayant trait aux zones humides et sur toute autre mesure propre à la conservation de telles zones. Le Secrétariat de l'UICN délègue un responsable chargé de veiller à l'application des décisions prises.

## La pollution industrielle et le commerce international

Le secrétariat du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), vient de publier une étude faisant une large place à l'analyse des implications pour le commerce international, d'une extension des mesures de lutte contre la pollution industrielle. Monsieur Olivier Long, Directeur général du GATT, note dans la préface à cette étude que: «s'ils réussissent à fonder les mesures de lutte contre la pollution sur des principes communs appropriés, qui tiennent compte de la situation particulière des pays en voie de développement, les

gouvernements pourront agir pour protéger et améliorer l'environnement tout en continuant à promouvoir le développement du commerce mondial. Sinon, il est à craindre, au contraire, qu'en s'efforçant de combattre la pollution, les gouvernements n'en arrivent à dresser involontairement de nouveaux obstacles au commerce». De cette étude il ressort que la lutte contre la pollution industrielle pourrait engendrer une hausse des prix selon les pays considérés. Il se peut notamment, en ce qui concerne les pays en voie de développement, que ceux-ci aient de bonnes raisons de ne pas vouloir admettre des normes trop austères avec l'espoir qu'à plus long terme le progrès technique permettra de réduire le coût de la lutte contre la pollution industrielle et que la croissance continue du revenu national permettra de supporter ce coût. Les experts du GATT ont distingué trois solutions de répartition à la question de savoir qui prendra en charge le coût de la lutte: soit laisser l'industrie génératrice de pollution en supporter tous les frais, soit mettre ces frais à la charge des consommateurs soit enfin recourir au budget de l'Etat. La conclusion de l'étude du GATT est qu'à long terme, les conséquences économiques d'une lutte plus efficace contre la pollution industrielle seront inextricablement liées à une évolution technologique encore imprévisible, aussi bien dans le domaine des techniques anti-pollution que dans celui de la production proprement dite. Il importe donc que les gouvernements qui seront appelés à contribuer à la solution de certaines difficultés du financement de la lutte anti-pollution, ne se laissent pas entraîner à user d'expédients à court terme dont les effets pourraient entraver le courant des échanges internationaux et, à la longue, nuire aux progrès d'une technologie plus efficace axée sur l'environnement.

## Technologie et Société: un défi à l'Entreprise Privée

Tel était le thème principal du 23e Congrès de la Chambre Internationale de Commerce qui s'est tenu à Vienne en avril 1971.

Le Congrès, après les discours de Sir Solly Zuckerman, de M. Edmond Giscard d'Estaing et de dirigeants des affaires et de l'industrie des Etats-Unis, du Brésil, d'Afrique et du Japon, a traité les thèmes principaux suivants:

Emploi des ressources mondiales; Coût social de l'expansion économique;

Responsabilité du gouvernement et de l'entreprise; Technologie et pays en voie de développement; Coopération internationale dans la surveillance de l'environnement. Il ressort de ce congrès que la CCI accepte le défi à l'industrie constitué par les effets de la technologie sur la société. Elle examine en outre la possibilité de créer une organisation qui comprendrait des scientifiques ainsi que des hommes d'affaires et qui serait capable d'orienter ses futurs travaux sur le problème de l'environnement. Les principales recommandations et conclusions du congrès feront toutefois l'objet d'études ultérieures. Elles sont publiées, ainsi que les discours, en anglais et en français et sont disponibles auprès de la Chambre Internationale de Commerce, 38 Cours Albert 1er, 75 Paris 8e. Les compte-rendus intégraux sont également publiés dans le Bulletin mensuel du CCI, Vol XXXVII, 5-6.

## Un point de marqué pour le condor de Californie

Le Département de l'Intérieur des Etats-Unis a refusé des droits de forage à une compagnie pétrolière afin de protéger les lieux où nichent les derniers condors de Californie. Les trois-quarts des soixante à quatre-vingts survivants de cette espèce (*Gymnogyps californianus*) se reproduisent dans le sanctuaire de Sespe,



FC Sibley/WWF

situé dans la forêt nationale de Los Padres, à environ 80 km à l'ouest de Los Angeles. C'est précisément là que la Royalty Oil Corporation désirent entreprendre ses recherches de pétrole et de gaz.

Le secrétaire du Département de l'Intérieur, M. Rogers C.B. Morton, a justifié le refus par l'extrême sensibilité du rapace au bruit, qui pourrait chasser définitivement de ce refuge l'un des oiseaux les plus grands et les plus menacés du monde.

## Reproduction d'aigles royaux en Angleterre

Pour la première fois sans doute depuis le 18ème siècle, des aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) se sont reproduits en Angleterre. L'an dernier, un petit aiglon s'est envolé en toute sécurité d'une aire située dans le Lake District. Jour et nuit, le Nature Conservancy et des naturalistes de la région avaient monté la garde autour du nid.

## Interdiction de chasse en Russie

La chasse a été complètement interdite ce printemps sur tout le territoire de la République fédérative de Russie, la plus vaste de l'Union Soviétique. La même interdiction avait été décrétée l'an dernier. Il s'agit de reconstituer les effectifs de la sauvagine, décimée par des hivers extrêmement rigoureux.

(UICN Bulletin 2 (19) 164). Voir aussi *Naturope* n° 10 automne 1971, P. 10.

## Arrachages d'arbres fruitiers

A l'initiative de l'Etat, un million d'arbres fruitiers seront abattus en Suisse ces prochaines années. En France, 10 510 hectares d'arbres fruitiers ont déjà été abattus et 10 358 demandes d'arrachage devant toucher plus de 23 528 hectares ont été déposées.

Dans bien des régions, ces arbres sont un élément caractéristique du paysage et font partie intégrante de l'écosystème agricole. On peut se demander si l'on a bien mesuré les effets écologiques d'une politique agricole préconisant une transformation aussi soudaine et aussi profonde, surtout dans les régions vallonnées où l'abattage des arbres est le plus intensif.

## Parc national à Olympie

Il est projeté de transformer en parc national le site de l'antique Olympie, d'une valeur historique inestimable, et ses environs, notamment la forêt de chênes de Capillis et la lagune d'Angoulinitza. C'est l'un des projets de conservation étudiés par les experts de l'UICN, de la FAO et du National Park Service américain à la demande du gouvernement grec.

La lagune, partiellement asséchée depuis deux ans, renferme encore la plus forte population de nettes rouses (*Netta rufina*) d'Europe orientale et constitue un refuge important pour les canards en hivernage quand les plans d'eau du nord de la Grèce sont pris par les glaces.

Par ailleurs, on a proposé d'implanter à Olympie une Académie olympi-



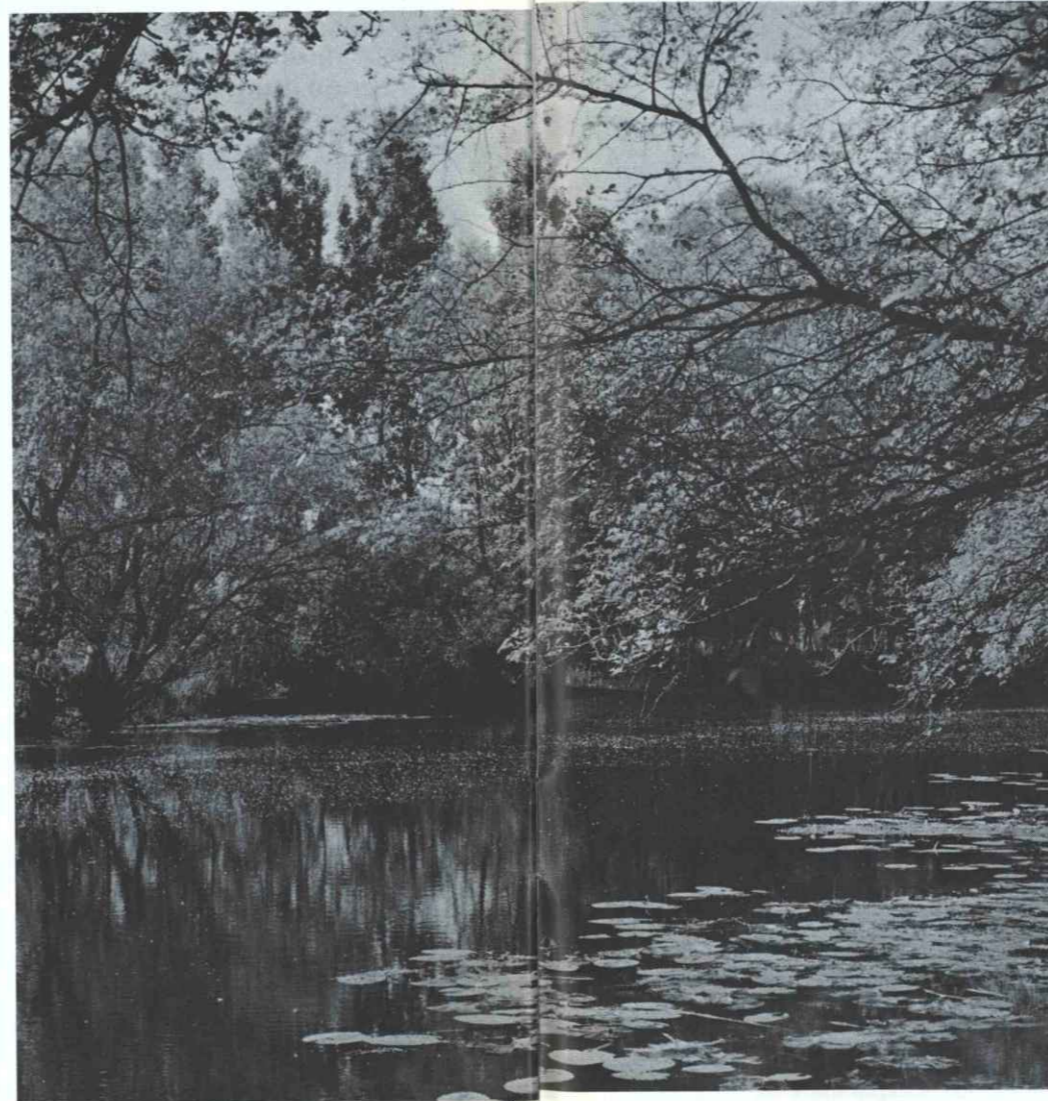
Jan van de Kam

que internationale, largement dotée de bâtiments modernes, de jardins et d'installations sportives.

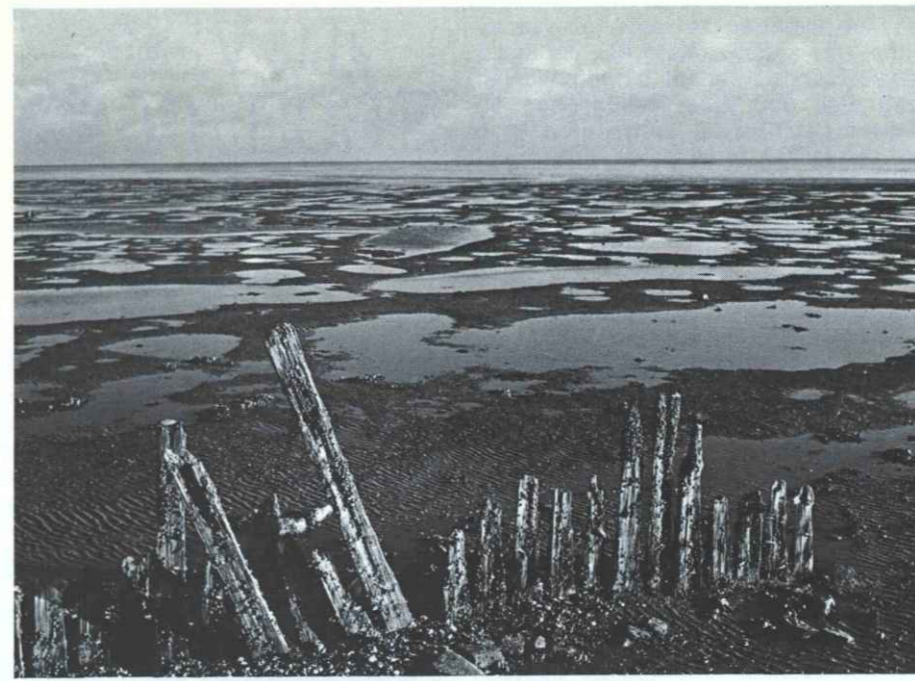
La conservation d'un monument historique dans son cadre naturel est conforme aux idées nouvelles sur l'aménagement et il faut souhaiter que le Mont Olympie sera transformé en parc national plutôt qu'en chantier de constructions, cette solution offrant des avantages à long terme bien supérieurs aux bénéfices à court terme escomptés par les promoteurs.

## Protection de la vie sauvage sur la frontière austro-tchécoslovaque

Une vaste région humide de Tchécoslovaquie contiguë à la nouvelle réserve autrichienne de Marchauen/Marchegg (voir *Naturope* automne 1970 p. 19), est soumise à un plan d'aménagement qui lui permettra de rester un sanctuaire pour les oiseaux qui nichent ou séjournent temporairement en Europe Centrale. Le WWF aidera l'Institut d'Etat pour la protection des monuments historiques et la conservation de la nature à préserver les marais situés au confluent de la Dyje et de la Morava au sud de Brno. Construire un centre de recherche, des digues et des stations de pompage, draguer les chenaux, aménager des îles, telles sont quelques-unes des mesures de lutte contre les inondations et de régulation du système hydraulique en général, qui garderont à la région son attrait pour les bêtes sauvages. C'est la première fois que le WWF subventionne un projet en Tchécoslovaquie.



F. Voilmar/WWF



Jan van de Kam

## Un parc national allemand dans la mer des Wadden

Au sud de la frontière germano-danoise, une zone de quelque 1400 km<sup>2</sup> située dans la Mer des Wadden, va devenir un parc national. Ce sera le deuxième de la République Fédérale d'Allemagne, le premier étant le parc national «Bayerischer Wald», créé en 1970.

Le parc projeté, qui s'intitulera «parc national de la Frise septentrionale», contiendra dix des plus belles réserves naturelles d'Allemagne occidentale avec de vastes étendues de dunes, deux falaises de sable d'un grand intérêt géomorphologique et de très importantes colonies d'oiseaux marins; il comportera aussi des sites d'intérêt culturel tels que des cimetières de l'âge de pierre et des zones autrefois habitées mais submergées par les inondations aux 14e et 17e siècles. Le Professeur Bernhard Grzimek, commissaire du gouvernement fédéral pour la conservation de la nature, a suggéré de créer sur les îles un centre d'information, une station d'études appliquées et un laboratoire de recherche. Le parc national aura pour centre l'île de Hooge qui compte 180 habitants; elle ne bénéficiera pas d'une protection totale mais sera déclarée site classé.

En donnant à ce secteur de la Mer des Wadden le statut de parc national, on lui évitera de devenir un champ de tir militaire et on le protégera des dommages que risque de lui causer un tourisme côtier de plus en plus envahissant.

Le gouvernement du Land de Schleswig-Holstein, sur le territoire duquel sera situé le futur parc, a ainsi donné suite aux recommandations de la Conférence internationale pour la conservation des zones humides et de la sauvagine, organisée cette année à Ramsar (Iran), et à celles de la Conférence du Fonds Mondial pour la Nature qui s'est tenue à Londres l'an dernier. On espère que le Danemark prendra, de son côté, les mesures voulues pour protéger le secteur de la Mer des Wadden limitrophe du parc, qui relève de sa souveraineté.

## Les îles frisonnes, contrée unique

Les îles frisonnes ont une place particulière dans les régions naturelles d'Europe non encore profanées. Elles s'étendent depuis l'extrémité nord de la province de Hollande septentrionale aux Pays-Bas, le long de la côte allemande de la Mer du Nord, jusqu'au Danemark. Elles forment un paysage fascinant et dynamique, un monde amphibie où le flux et le reflux des marées sculptent des figures fantaisistes avec une éternelle régularité.

Les îles sont situées le long de la limite entre la mer du Nord et la Waddensee et forment avec cette dernière et avec la région côtière de la Frise un tout inséparable. Elles ont déjà été déclarées réserves naturelles, et en partie, constituent avec leurs alentours, une vaste zone naturelle d'une beauté peu commune et d'une valeur scientifique irremplaçable. Avec leurs villages, qui font partie intégrante du paysage, les îles frisonnes représentent un patrimoine culturel et historique qui a réussi à conserver son caractère propre et distinctif.

La valeur de la région des Wadden réside dans sa richesse et sa variété. La vie animale et végétale sur les îles est largement déterminée par leur situation isolée et une grande partie de ce qui y vit et y pousse ne pourrait s'y développer s'il n'y avait pas la Waddensee (Mer des Wadden).

Des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs y trouvent un lieu d'arrêt qui leur offre un repos bien nécessaire et une nourriture abondante. La permanence de la Waddensee jouera un rôle décisif dans la détermination de la population des oiseaux dans de vastes zones d'Europe septentrionale, de l'Asie septentrionale et même dans le nord de l'Amérique du Nord.

Tout aussi important est le fait que la Waddensee est essentielle pour le poisson de la mer du Nord. Les eaux peu profondes avec leurs forts courants et leur nourriture très abondante sont

le vivier de nombreuses espèces de poissons. La pêche rapporte chaque année des millions de livres. La Waddenzee est la seule région des Pays-Bas où l'on trouvait, jusqu'à ces derniers temps, un nombre considérable de phoques et où ils pourraient de nouveau se reproduire.

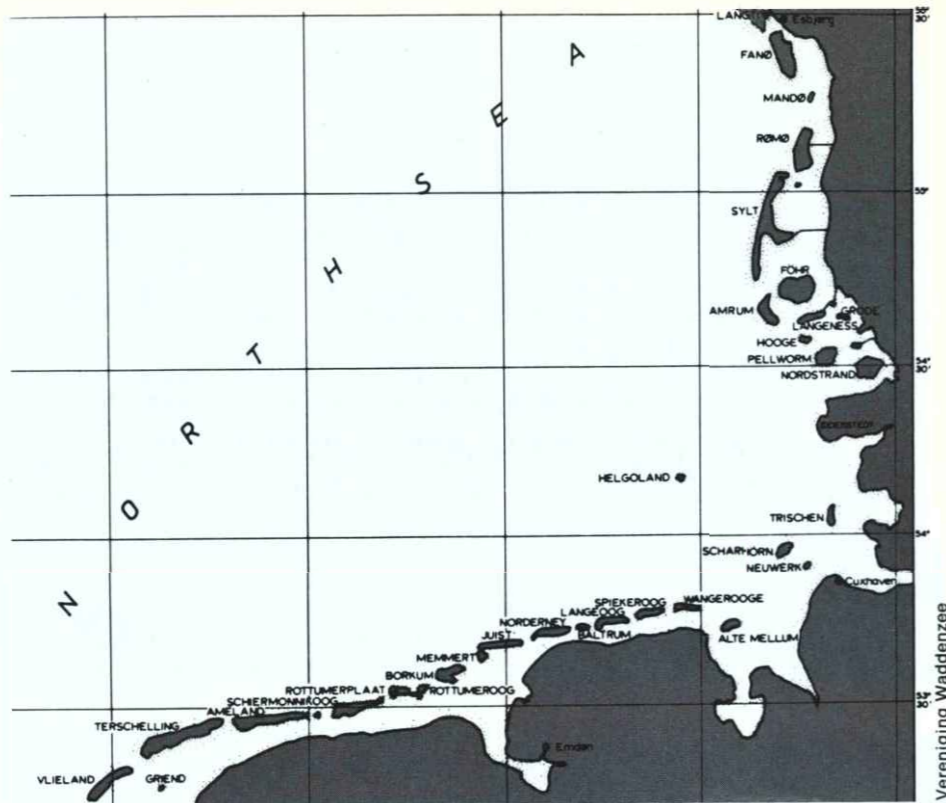
Leur isolement même fait des îles frisonnes un lieu où des milliers de personnes peuvent trouver chaque année un repos et une détente véritables. La pêche à la ligne, la marche sur les plages de vase et la possibilité de faire de la voile sur la Waddenzee attirent de plus en plus de visiteurs.

### Un lieu menacé

Malheureusement, la valeur irremplaçable de la région de la Waddenzee est loin d'être reconnue partout. Il semble tentant et normal d'utiliser cette zone au profit de la Hollande fortement peuplée. La pression qui s'exerce sur cette région est de plus en plus forte et des plans plus ou moins radicaux s'entassent sur les bureaux des administrateurs et des technocrates. Perdant de vue l'importance scientifique et naturelle de la zone, ces derniers oublient également que la région de la Waddenzee, non encore profanée, peut offrir un lieu de refuge contrastant avec l'environnement urbain industrialisé et étrié.

On risque de regretter dans un très proche avenir les décisions d'une grande portée qui peuvent être prises maintenant — décisions qui pourraient impliquer une ingérence irrévocable dans l'équilibre naturel actuel. On ne saurait trop mettre en garde contre les conséquences désastreuses que pourrait comporter l'application de plans peu clairvoyants.

Les menaces sont multiples. Il existe des plans sur une petite échelle qui, apparemment, n'interfèrent pas exagérément avec l'environnement: l'assèchement des plages de vase, entraînant la perte de lieux d'alimentation pour d'innombrables oiseaux et la perturbation de la paix régnant dans la région; établissement d'industries et de ports en cas d'assèchement partiel, avec l'inévitable pollution des eaux que cela comporte; constructions élevées sur les îles qui interrompraient la vue magnifique et constitueraient un danger mortel pour les oiseaux; recherche de pétrole, de gaz naturel et de sel, activités qui, avec leurs îles artificielles et leurs installations de forage vers le large, non seulement représentent une invasion visuelle de ce paysage plat, mais comportent aussi un risque inacceptable de calamités qui pourraient être mortelles



pour la vie très vulnérable dans la Waddenzee.

Et il existe des projets sur une échelle encore plus grande, dont les conséquences n'ont absolument pas été étudiées sérieusement. Par exemple, construction d'une ou de deux digues routières jusqu'à Ameland qui couperaient la Waddenzee en deux — ce qui aurait des conséquences encore imprévisibles sur le cours des eaux, la vie des oiseaux et l'état des réserves de poissons. Enfin, le projet le plus attrayant prévoit que les égouts existants ou projetés déverseront dans la Waddenzee et dans les bras de mer qui s'y jettent des quantités d'eaux usées égales à celles de villes telles que New York, Londres ou Tokyo.

### La sagesse doit prendre le pas sur la technologie

Il y a enfin la menace d'un endiguement et d'un assèchement de la région de la Waddenzee tout entière. Voilà le dernier défi lancé à l'habileté et à la réputation des Néerlandais en matière de mise en valeur des terres. Mais le bon sens nous dit qu'il faut parfois s'arrêter de construire des digues, de mettre en valeur les terres et d'assécher les polders. Aucun plan impliquant une ingérence dans la région de la Waddenzee toute entière ne saurait être justifié par des motifs éco-

nomiques. Une région naturelle d'une valeur irremplaçable, un patrimoine culturel et historique de la nation néerlandaise ne doivent pas être sacrifiés à jamais au désir d'accomplir un exploit en matière de génie civil. On en vient lentement à réaliser que les planificateurs se fourvoient avec de tels projets. Il est temps et même grands temps de préférer les valeurs et la sagesse humaines aux simples compétences techniques. Il est grand temps que les lois biologiques et écologiques aient plus de poids que les lois économiques et techniques, même si c'est uniquement dans l'intérêt de la conservation de l'homme.

### Ajournement d'une liaison internationale

La construction du tunnel rail-route tant attendu qui doit relier Elseneur au Danemark à Hålsingborg en Suède en passant sous l'Øresund sera peut-être différée en raison d'avertissements lancés par les thalassobiologistes. D'après eux, le projet menace l'équilibre biologique de l'Øresund, car il risque fort de bouleverser les courants marins et par conséquent de réduire la faune et la flore marines et d'aggraver la pollution déjà considérable dans cet étroit bras de mer.

AELE Bulletin 12 (5) 13.

# REVUE DE PRESSE

## LA VIE DE LA FORÊT

La forêt et les arbres ont toujours exercé une certaine fascination sur les hommes mais il existe peu de livres sur la forêt qui soient à la fois aussi agréables à lire, aussi intéressants et instructifs que cet ouvrage. Le rôle de la forêt dans l'histoire de la terre et la place qu'elle occupe aujourd'hui y sont clairement exposés. La vie sauvage et l'écologie de la forêt sont décrits de façon passionnante à l'aide de croquis, planches et schémas simples mais précis. Un chapitre est consacré à l'exploitation des forêts et un autre à leur influence sur le climat, le sol et les ressources en eau.

Sont également décrits les phénomènes de colonisation par la forêt, ou ceux de sa régression, sans oublier son grand ennemi, le feu. Un court chapitre à la fin décrit brièvement les plus belles forêts de France et si l'on adaptait ces quelques pages aux illustrations magnifiques, ce livre excellent pourrait aisément être traduit et publié dans de nombreux pays européens. Le seul inconvénient de cet ouvrage si riche en renseignements est son manque de répertoire alphabétique.

La vie de la Forêt  
Bernard Fischesser  
Horizons de France, Paris

## LES PAPILLONS D'EUROPE

Ce guide complet et unique de 414 pages s'adresse tant aux lépidoptéristes amateurs ou confirmés qu'aux nombreux amis de la nature. Il illustre en couleurs toutes les espèces et sous-espèces de papillons diurnes d'Europe occidentale. Conçu pour être consulté aisément à tout moment et tout lieu, il adopte le même format que le guide des oiseaux d'Europe de Petersen, Mountfort et Hollom, déjà connu de milliers de naturalistes. Chaque rubrique comporte les noms communs (en anglais et généralement en français, allemand, suédois et espagnol suivant les cas) des précisions sur la taille, les tâches, les caractères essentiels permettant une détermination rapide. Avec chaque description d'espèce ou de sous-espèce sont éga-

lement données les périodes de vol, d'habitat, les plantes-hôtes des chenilles, l'altitude, la distribution. Le guide contient en outre une liste des espèces décrites, un lexique, une bibliographie sélective et des cartes de répartition géographique pour chaque espèce. Tous ces renseignements font de ce guide un ouvrage extrêmement précieux, de caractère européen.

A field guide to the butterflies of Britain and Europe.  
LG Higgins, ND Riley and B Hargreaves  
Collins, London, 1970  
Guide des papillons d'Europe  
Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Suisse, 1971

Des éditions en allemand, danois, finlandais, suédois, norvégien, espagnol et italien sont en cours de préparation.

## LA VÉGÉTATION ITALIENNE EN UN COUP D'ŒIL

Deux cartes ont été publiées récemment en Italie, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, portant l'une sur la végétation réelle et l'autre sur la végétation potentielle de l'Italie.

Ces deux cartes, établies au 1/1 000 000, sont insérées chacune dans une brochure comprenant une note explicative très détaillée et documentée, ainsi qu'une abondante bibliographie.

La carte de la végétation potentielle — élaborée dans le cadre de la contribution de l'Italie à l'Année européenne de la Conservation de la Nature 1970 — est basée sur les zones écologiques et représente la végétation qui se développerait normalement dans chaque zone, compte tenu des conditions données de la flore et de la faune et en l'absence de toute intervention humaine. Elle constitue un instrument précieux pour l'élaboration de plans d'aménagement et d'utilisation du sol.

La carte de la végétation réelle ne représente, en raison de sa grande échelle, que les espèces principales et les espèces caractéristiques des différentes zones écologiques, regroupées suivant les trois étages où on les rencontre (étage inférieur, étage montagnard, étage alpin).

Les deux brochures contiennent une traduction (allemand, anglais, français) des données essentielles de ces cartes, ce qui contribue à rendre cet excellent travail compréhensible à travers toute l'Europe.

Rome, Ministère de l'Agriculture et des Forêts, 1970.  
R. TOMASELLI: Carta della vegetazione naturale potenziale d'Italia, Note illustrative, Collana verde N° 27.  
L. FENAROLI: Carta della vegetazione reale d'Italia, Note illustrative, Collana verde N° 28.

## LE LOUP MENACÉ

Voici une étude biologique très complète du loup, l'un des mammifères les plus pourchassés. L'ouvrage en question, fruit de longues années d'observations sur le terrain, tire également parti de l'abondante littérature européenne et nord-américaine consacrée à ce sujet. Quoique extrêmement précieux pour le biologiste, il n'est pas moins accessible au profane qu'intéresse le sort de cet animal. L'auteur y démontre que «...rien ne permet de croire que les loups en liberté d'Amérique du Nord constituent un danger quelconque pour les êtres humains... Si les loups d'Eurasie peuvent, en quelques rares occasions être une menace, là encore le danger que représente l'espèce semble avoir été fortement exagéré».

Cette citation est tirée de la dernière partie de l'ouvrage, à un stade où le lecteur est intimement convaincu, devant la somme des renseignements relatifs au comportement et à l'habitat du loup, que cet animal est loin d'être aussi mauvais que le voudrait la tradition et qu'il mérite même notre intérêt et notre protection.

L'ouvrage d'un attrait indéniable, contient une vaste bibliographie et un index très complet.

The Wolf: the Ecology and Behavior of an Endangered Species  
par L. DAVID MECH  
The Natural History Press, New-York.

## GUIDE DE L'EAU

Essentiellement axé sur les questions de l'eau en France, cet ouvrage substantiel peut, grâce à l'ampleur de ses informations, servir aux administrateurs d'autres pays européens concernés par ces problèmes. Les 32 principaux procédés de traitement de l'eau, sont décrits avec schémas, près de 150 produits particulièrement polluants sont présentés sous forme de tableau avec leur neutralisation possible et la réglementation qui s'applique à leurs rejets. Un lexique à 3 entrées donne la traduction de plus de 4000 termes techniques de l'eau en français, allemand, anglais.

Guide de l'Eau 1971/72  
Pierre Johanet, Paris





## I PARCHI MULTINAZIONALI — p. 2

**Dr Hertha Firnberg**  
Ministro della Ricerca Scientifica dell'Austria

Il primo parco posto sul confine tra due paesi fu il parco germano-lussemburghese creato nel 1965 con un trattato tra la Renania-Palatinato e il Lussemburgo. Esistono numerosi parchi nelle zone di confine fra due o più paesi, ed alcuni, come ad esempio il parco nazionale Italiano del Gran Paradiso e quello francese di «La Vanoise» delimitati dalla linea di frontiera. Esistono pertanto le condizioni per creare parchi multinazionali, facilmente accessibili ai visitatori di due o più paesi, e aventi, tra l'altro, lo scopo di contribuire al processo di unificazione europea. La gestione in comune di tali parchi rappresenterebbe in sé stessa uno sforzo verso una maggiore cooperazione europea.

Il secondo parco europeo in ordine di tempo fu il Nord Eifel-Hohes Venn, creato nel febbraio 1971 tra la Repubblica Federale Tedesca e il Belgio. Altri parchi, comuni a due paesi, sono attualmente allo studio. Il futuro parco Regionale Francese dei Vosgi Settentrionali potrebbe venire unito all'attuale parco tedesco della Pfälzerwald. E' in progetto la creazione del parco di Maas-Schwalm-Nette al confine tra la Germania e l'Olanda, ed il futuro parco tra Berchtesgaden e Königssee potrebbe essere esteso fino ad unirsi ai parchi nazionali austriaci.

Il Parco Nazionale Svizzero confina con l'Italia, come pure il Parco Nazionale Francese di Mercantour nelle Alpi Marittime, attualmente allo studio. Il nuovo Parco Nazionale Francese dei Pirenei Orientali confina con riserve di caccia Spagnole ed il primo Parco Nazionale Portoghese di Peneda Geres confina ugualmente a nord, con il territorio spagnolo.

Il Consiglio Nordico ha studiato da parte sua le numerose possibilità esistenti di creare parchi, soprattutto in Lapponia, nel Circolo Polare Artico, tra la Finlandia e la Norvegia, tra quest'ultima e la Svezia, e perfino tra i tre Stati. Nell'Europa Orientale esistono già tre parchi comuni tra la Cecoslovacchia e la Polonia. La riserva di Kremence si estende sul territorio di tre stati: Polonia, Cecoslovacchia e Unione Sovietica. Il progettato parco della Gola di Djerdap-Danubio verrà realizzato in comune tra Jugoslavia e Romania.

La costituzione di parchi naturali ai due lati dei confini con i paesi dell'Europa Orientale, seriamente impegnati nella lotta per la conservazione della natura, non dovrebbe essere impossibile. La realizzazione di tali parchi potrebbe rappresentare un fattore importante nel processo di distensione europea. (FM)

## NATURA E STORIA — p. 5

**Un'eredità comune da conservare**  
di Bernard Champigneulle  
Vice-Presidente della «Lega urbana e rurale», Parigi

Così come i naturalisti del XIX secolo trascorrevano la maggior parte del loro tempo compilando elenchi di specie animali senza preoccuparsi della loro protezione, così gli archeologi descrivevano e elencavano le antichità senza curarsi del fatto che questa eredità culturale stava andando perduta. Entrambi i gruppi del resto lavoravano in perfetto isolamento.

Ai nostri giorni la civiltà industriale sta allo stesso tempo corrodendo i paesaggi urbani e rurali. L'inondazione di Venezia per esempio del 1966 ha attirato l'attenzione non solo sui pericoli che minacciano i tesori dell'arte ma anche sulla situazione di squilibrio ecologico della laguna.

Fino a poco tempo fa il restauro di monumenti storici veniva effettuato indipendentemente dall'ambiente circostante del quale tuttavia la maggior parte di loro costituiscono parte integrante e per il quale sono stati concepiti. L'importanza

di questo rapporto è stata a lungo riconosciuta ma da poche persone come per esempio l'architetto di Versaglia che ha concepito un vasto piano paesaggistico prima che la costruzione iniziasse. Il mantenimento dell'ambiente circostante durante il restauro di un monumento è ancora più necessario in questo periodo in cui il bisogno della protezione della natura si fa più imperativo, ed effettivamente è stato realizzato in qualche legislazione europea.

Per raggiungere questi scopi è necessario costituire un fronte comune di tutte le organizzazioni internazionali che si occupano della protezione dell'ambiente. Ecco perché Europa Nostra — tra le organizzazioni private — vuol risolvere il problema in questo senso ed il Consiglio d'Europa, organizzazione governativa, ha recentemente creato una «Direzione per l'Ambiente» e un «Comitato di esperti per i Monumenti e Siti». (FP)

## CONTROLLO DEL COMMERCIO DI FAUNA SELVATICA — p. 7

**Miss Moira AG Warland**  
Commissione del Servizio di sopravvivenza dell'Unione Internazionale per la conservazione della Natura, Morges, Svizzera

Un numero considerevole di specie animali e vegetali sono avviate a prossima estinzione a causa della domanda crescente di esemplari da parte di laboratori scientifici, giardini zoologici, commercianti di animali da salotto, di pellicce, ecc. Esempi noti di tale fauna e flora sono l'orangutan, lo scimpanzé, la tigre, la cicogna, diverse razze di coccodrilli, molte varietà di cactus e di orchidee.

Un primo passo nel tentativo di sottoporre a regolamentazione l'attività commerciale del settore è stato compiuto dall'Unione Internazionale per la Conservazione della Natura (IUCN), la quale ha recentemente redatto una convenzione contenente un elenco di specie minacciate di estinzione, il cui commercio deve essere regolamentato per assicurarne la sopravvivenza. Un secondo elenco indica le specie il cui commercio deve essere disciplinato in modo da evitare gli attuali abusi. Le misure più importanti previste dalla convenzione riguardano l'introduzione di vincoli alla esportazione e l'istituzione di controlli nelle varie fasi della commercializzazione, la quale passa in modo preminente per l'Europa, gli Stati Uniti e il Giappone. Si spera che questi paesi saranno anche i primi a firmare la convenzione, la cui applicazione sarà seguita da una commissione internazionale di esperti nominati dai rappresentanti degli stati contraenti e assistita dal segretario dell'U.I.C.N.

La Convenzione da sola non potrà tuttavia rappresentare la soluzione al problema del controllo del commercio della fauna selvatica e dei suoi prodotti in quanto non prevede alcun rimedio contro la causa primordiale della rarefazione di talune specie, ossia la distruzione degli habitat. Essa si dimostrerà non di meno utile nella lotta contro l'eccessivo sfruttamento che minaccia, assai più delle alterazioni ambientali, la sopravvivenza di un certo tipo di fauna.

Il commercio di animali selvatici, fin qui caotico e sprovvisto di una regolamentazione, ha portato vantaggi economici minimi alla maggior parte dei paesi interessati, i quali invece trarrebbero beneficio dall'istituzione di canali commerciali ufficiali e liberamente gestiti. (RAL)

## LA TRASFORMAZIONE DELLE MONTAGNE — p. 11

**Professor V. Giacomini**  
Istituto di Botanica, Università di Roma

Da sempre la montagna è una valvola di sicurezza per gli abitanti della città, ma anch'essa subisce l'influenza del progresso.

Il problema è che c'è una contraddizione fondamentale tra il modo di vita tradizionale dei valligiani e le esigenze dei cittadini sempre in cerca di nuove distrazioni. Ora dato che un paesaggio è il risultato degli influssi spesso contrastanti delle varie componenti d'ordine fisico, biologico e umano, non c'è dubbio si verifichino modifiche del paesaggio montano.

E' quindi necessario intraprendere studi ecologici a carattere pluridisciplinari per vedere come rendere compatibili le varie esigenze. La diversità dei paesaggi montani all'origine dipende dall'altitudine. C'è il tipo mediterraneo, alpino, centro europeo e scandinavo.

Fino al periodo post-glaciale l'uomo neolitico era integrato negli ecosistemi delle foreste che ricoprivano le montagne europee alla stregua degli altri «consumatori». Solo nell'età del bronzo l'uomo cominciò a disboscare. Nelle zone settentrionali non ci furono grandi cambiamenti, ma nel sud le modifiche furono profonde.

Le variazioni d'altitudine danno origine ad una varietà di paesaggi con diverse fasce di vegetazioni. Le zone di transizione sono particolarmente delicate. Una volta che il limite superiore della foresta è stato abbassato, il danno è irreparabile. Nelle montagne scandinave manca completamente il pascolo alpino, così comune nelle Alpi. Nella zona mediterranea i pascoli sono pochi e secchi e le foreste crescono solo al livello più basso. In Spagna, Grecia e Italia per esempio l'allevamento del bestiame e secoli di disboscamento hanno distrutto intere foreste: così le brughiere ricoprono i pendii rocciosi. Nell'Europa centrale i danni sono stati minori.

Un altro fattore che ha contribuito alla trasformazione delle foreste in brughiere è il fuoco, così come la diffusione della felce «Pteridium aquilinum» specialmente nel Sud e nella costa atlantica.

Anche l'agricoltura ha contribuito ad impoverire il suolo che è poi stato abbandonato alla forza distruttrice degli agenti atmosferici. Ne fanno testimonianza le rovine e i paesaggi lunari che si possono vedere in Calabria e in Sicilia. Lo stesso fenomeno è responsabile dei pendii sassosi delle Alpi e del Giura. In questi casi il rimboscamento è una cura indicata, compresa la costruzione di terrazzamenti anti-erosione.

La lista delle cause di cambiamento del paesaggio montano non sarebbe completa se non si menzionasse l'esodo rurale cui fa riscontro l'afflusso dei turisti. Certe zone sono abbandonate, mentre altre sono invase da imprese edilizie e da promotori commerciali, per non parlare delle dighe idroelettriche che modificano i regimi idrici e rovinano le bellezze naturali.

La conclusione è che l'uomo nello sfruttare le risorse naturali deve tener conto delle leggi della natura. (PG)



# AGENCES NATIONALES DU CENTRE

## AUTRICHE

Hofrat Dr. CURT FOSSEL  
Bundesgeschäftsstelle des  
Österreichischen Naturschutzbundes  
A 8010 GRAZ  
Hamerlinggasse 8/1

## BELGIQUE

Service des Réserves  
naturelles domaniales et  
de la Conservation de la Nature  
auprès de l'Administration  
des Eaux et Forêts  
M. M. Segers  
Ministère de l'Agriculture  
32 Boulevard Bishoffsheim  
BRUXELLES 1

## CHYPRE

Ministry of Foreign Affairs  
For the attention of  
Director of the  
Department of Forests  
Ministry of Agriculture  
and Natural Resources  
NICOSIA

## DANEMARK

Statens naturfrednings-og  
Landskabskonsulent  
Nyrosgade 22  
COPENHAGEN V

## FRANCE

M. M. COUTROT  
Chef du Département de la  
Protection de la Nature  
CERAFER  
Ministère de l'Agriculture  
B.P. 114  
SAINT-MARTIN-D'HÈRES - 38

## IRLANDE

Mr E. O'CONNOR  
Forest and Wildlife Service  
Department of Lands  
22 Upper Merrion St.  
DUBLIN 2

## ISLANDE

Mr. B. KJARAN  
Chairman of the Icelandic  
National Council for the  
Protection of Nature  
Hafnarstraeti 5  
REYKJAVIK

## ITALIE

Bureau des Rapports internationaux  
Ministère de l'Agriculture  
ROME

## LUXEMBOURG

Conseil supérieur de la Nature  
Direction des Eaux et Forêts  
26 rue Philippe II  
LUXEMBOURG

## MALTE

Director of Agriculture  
Department of Agriculture  
14 Scots Street  
VALLETTA

## NORVÈGE

The Administration for Outdoor  
Life and Nature Conservation  
Ministry of Labour and  
Municipal Affairs  
Kommunaldepartement  
OSLO DEP

## PAYS-BAS

Mr. J. J. ZWEERES  
Voorlichtingscentrum  
voor Natuurbeschermering  
Warmoesstraat 39  
AMSTERDAM

## RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Bundesanstalt für Vegetationskunde  
Naturschutz und Landschaftspflege  
Heerstrasse 110  
D53 BONN- BAD GODESBERG 1

## ROYAUME-UNI

The Director  
The Countryside Commission  
1 Cambridge Gate  
Regent's Park  
LONDON, N.W. 1

## SUÈDE

The National Environment  
Protection Board  
Smidesvägen 5  
Fack  
171 20 SOLNA 1

## SUISSE

Schweizerischer  
Bund für Naturschutz  
Wartenbergstrasse 22  
CH-4052 BALE

## TURQUIE

Mr. Z. BAYER  
Head of National Parks Department  
Turkish Forest Service  
Tarim Bakanligi  
Orman Genel Mudurlugu  
ANKARA



